

IIIICAGE

Witness | Empower | Justice



"NOUS COMMENÇONS À RÉPANDRE LA TERREUR" :

LA PERSÉCUTION DES MUSULMANS PAR
L'ÉTAT EN FRANCE

CAGE

Witness | Empower | Justice

CAGE is an independent advocacy organisation working to empower communities impacted by the War on Terror policies worldwide. The organisation highlights and campaigns against such policies in hope to achieve a world free from oppression and injustice.

© Copyright 2020 CAGE Advocacy UK Ltd. All rights reserved. Permission is given to duplicate this document for personal use only, as long as it is unaltered and complete. Copies may not be duplicated for commercial purposes.

- 📍 CAGE Advocacy UK Ltd, Premier Business Centre,
47-49 Park Royal Road, London, NW10 7LQ
- 📞 +44 (0) 207 377 6700
- ✉️ contact@cage.ngo
- 🌐 www.cage.ngo

CONTENTS

Avant propos	4
Chronologie	6
Introduction	10
Islamophobie et assimilation en France	14
Sur la République, l'universalisme et la laïcité : mettre fin aux incompréhensions	15
Sur les minorités et l'assimilation	16
Sur la langue : de la "radicalisation" au "séparatisme"	17
Assimiler ou éliminer : Les racines idéologiques de la politique d'entrave systématique	20
L'Institut Montaigne	21
Le rapport du Sénat de 2020 : "radicalisation islamiste" et "séparatisme".	22
Guerre psychologique : quelle Terreur ?	23
Pression maximale : la politique publique d'entrave systématique	27
Traiter les organisations musulmanes comme des organisations criminelles	28
L'architecture de l'entrave systématique	29
L'avenir de la politique d'entrave systématique	31
Affaires	33
Fermeture et remplacement d'un lycée musulman à Paris par un lycée juif	34
Contraint d'afficher le poster de Marianne dans son commerce.	34
Terroriser les enfants musulmans	34
Un ministère de la Propagande moderne : Comment la liberté de religion et d'opinion des musulmans est restreinte et redéfinie	36
Le Comité interministériel de la laïcité (CIL) : reconquérir la laïcité	37
Le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) et son Unité Républicaine de Contre-Discours	37
L'assaut législatif s'étend	41
Loi anti-séparatisme	42
Charte des imams	43
Le ministère de l'éducation	44
France : Fin de partie	47
Recommandations	50

AVANT PROPOS

Rapport CAGE sur l'Islamophobie en France

Les présentes tensions de la France avec les adeptes de la religion musulmane plongent leurs racines dans un triple terroir historique.

Le premier et le plus banal est celui d'une classique rivalité entre deux dogmes. C'est cette rivalité durable - à peine entrecoupée ici et là, notamment en Andalousie, par de fragiles passerelles de reconnaissance - qui depuis les croisades a alimenté un long antagonisme passionnel. Avec la révolution, dans une société française qui va tendre, décennie après décennie, à être plus déchristianisée que chrétienne, l'affrontement entre la Croix et le Croissant va toutefois lentement céder la place à un nouveau paradigme. Plus explicite de nos jours - même si il est loin d'être le plus significatif- c'est celui de la défense d'une très spécifique laïcité à la française. Cette laïcité très excluante, unique en son genre en Europe et même dans le monde, est l'héritière directe de la décision prise par les révolutionnaires de 1789 d'exclure de l'espace politique le puissant instrument du pouvoir monarchique qu'était devenue l'Église catholique. Un siècle plus tard, en 1905, ce rejet fondateur a certes été précisément aménagé, sur le registre de la coexistence, par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Mais si les musulmans aujourd'hui ne sont plus ciblés - au moins à titre principal- en tant qu'ils seraient les défenseurs d'un dogme concurrent du dogme "national", ils le sont officiellement comme adeptes d'une religion qui oserait empiéter sur un espace public d'où toute affirmation ostentatoire de croyance aurait été bannie. Toutefois, derrière l'étendard de cette "défense de la laïcité" se cache, de plus en plus souvent, et de plus en plus mal, une troisième matrice conflictuelle.

C'est sans doute celle-là qui peut être

considérée - c'est mon point de vue - comme la véritable source de la poussée islamophobe qui laboure aujourd'hui la société française. Les ressorts de cette propension à la stigmatisation d'une large majorité des citoyens de confession musulmane par une large majorité de la classe politique et de la société françaises ne se rattachent donc ni à l'histoire religieuse de "la fille aînée de l'Eglise" ni aux particularismes de son histoire révolutionnaire. Elle s'ancre dans son histoire... coloniale. Plus précisément qu'à la dynamique coloniale elle-même, ce sont en réalité les traumatismes liés à la fin de cette dynamique conquérante qui ont de toute évidence contribué à creuser un nouveau fossé. Pourquoi ? Parce que, pour l'essentiel, la décolonisation - et les flux migratoires qu'elle a engendrés - ont eu pour effet de rapatrier sur le territoire national ce long tête à tête qui, lorsque la France était en situation d'hégémonie coloniale sur une partie du monde musulman, ne lui avait pourtant posé aucun problème existentiel. Le reflux colonial va en revanche faire de ce face à face, longtemps inscrit sur l'agenda du seul ministère des "Affaires étrangères", un enjeu sociétal, voire sécuritaire très national cette fois et d'une envahissante centralité. Au cours des quelques dernières années, c'est bien ainsi l'affirmation, en terre française, de la religion de ces colonisés qui avaient été longtemps, de surcroît sur leurs terres lointaines, autant de dociles partenaires de la France, qui semble avoir plus que toute autre paradigme généré la crispation irrationnelle de sa classe politique presque toute entière. Avec l'irruption, de Charlie Hebdo au Bataclan, d'une violence "terroriste" - au sens littéral du terme - qui s'est révélée d'une "efficacité" particulièrement redoutable, le prurit anti-musulman, d'ores et déjà profondément enraciné, et de longue date, mais géré dans le cadre d'un débat demeuré pluraliste, est devenu purement passionnel. Sur

les grandes chaines d'infos, les "débats" sur l'islam ont irrésistiblement aujourd'hui cédé le pas à une simple surenchère criminalisante. Et la seule mention du nom de Samuel Patty suffit à discréditer - d'Edwy Plennel aux associations de défense des droits de l'homme - toutes velléités de maintenir les discussions dans les limites de la rationalité.

Au sein de la société française, cette fracture islamophobe a ainsi acquis depuis peu une inquiétante centralité. Et une plus inquiétante encore ... banalité : moins que "le bruit des bottes", c'est bien désormais ce que la formule ironique désigne comme "le silence des pantoufles" (i.e. de tant de consciences un temps plus réactives) qui peut nourrir une très légitime inquiétude sur la santé du corps politique et de ses institutions.

François Burgat, Directeur de recherche émérite au Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

CHRONOLOGIE

2017

décembre 2017: Le président Emmanuel Macron demande à Gérard Collomb, alors ministre de l'Intérieur, d'orienter son attention vers les régions d'où sont partis certains musulmans français pour rejoindre la Syrie et l'Irak lors du printemps arabe¹.

2019

28 novembre 2019: l'ancien ministre de l'Intérieur Christophe Castaner dévoile l'existence de la politique publique de lutte contre la radicalisation ainsi que ses résultats et son fonctionnement lors d'une adresse aux préfets. Les deux premières années de cette politique se traduisent par 1030 contrôles d'établissements publics supposés être tenus par des "islamistes".

Castaner annonce également que cette politique doit désormais être mise en œuvre sur l'ensemble du territoire français. Afin de faciliter cette mise en œuvre, l'État français crée les "cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautariste", dont la mission est d'aider à la réalisation de cette politique publique.

2018

Février 2018: Un plan secret - connu ensuite sous le nom de "Plan de lutte contre la radicalisation"- une politique publique islamophobe visant les mosquées, les écoles islamiques ou toute entreprise gérée par des musulmans - est mis en œuvre dans 15 quartiers à ce jour non identifiés. Aucune déclaration ou document officiel n'est publié pour annoncer cette mise en place.

2020

12 février 2020: Castaner dépeint la méthode de fonctionnement de cette politique publique : "entrave systématique"²

2 octobre 2020: Emmanuel Macron prononce un discours dans lequel il annonce la future adoption de la loi "anti-séparatisme", dont l'objectif est de lutter contre le "séparatisme islamiste"³.

16 octobre 2020: Samuel Paty est assassiné et décapité à Conflans-st-Honorine par Abdoullakh Anzorov. Emmanuel Macron déclare devant ses conseillers :

""La peur doit changer de camp. Les islamistes ne doivent pas dormir tranquilles dans notre pays..""⁴

Les procédures de dissolution prévues par la politique d'entrave systématique commencent.

1 <https://www.leparisien.fr/politique/separatisme-l-histoire-tourmentee-d-un-projet-de-loi-brulant-19-11-2020-8409223.php>

2 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_lois/l15cion_lois1920045_compte-rendu

3 <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/10/02/la-republique-en-actes-discours-du-president-de-la-republique-sur-le-theme-de-la-lutte-contre-les-separatismes>

4 https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/10/19/emmanuel-macron-face-a-l-emotion-nationale-suscitee-par-l-attentat-de-conflans_6056530_823448.html

octobre 2020: À la suite du meurtre de Samuel Paty, le Collectif Cheikh Yassine, une ONG pro-palestinienne, est dissoute par le gouvernement.

Marlène Schiappa, ministre déléguée à la Citoyenneté, annonce la future création de l'unité de contre-discours républicain.

2021

18 janvier 2021: Une coalition mondiale d'organisations de la société civile - dont CAGE - soumet une plainte au Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH) contre la France, demandant une procédure d'infraction à l'encontre du gouvernement français pour avoir systématiquement ancré l'islamophobie et la discrimination contre les musulmans.

24 juin 2021: Circulaire publique du Premier ministre Jean Castex :

*"Cette politique d'entrave sera prochainement renforcée par les nouveaux dispositifs prévus par le projet de loi confortant le respect des principes de la République."*⁵

28 octobre 2020: BarakaCity, l'une des plus grandes associations caritatives musulmanes françaises, est dissoute par le gouvernement.

2 décembre 2020: Le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France), une ONG musulmane de défense des droits de l'homme, est dissoute par le gouvernement.

9 décembre 2020: Le projet de loi antiséparatiste est déposé au Parlement.

février 2021: 101 cellules de lutte contre "l'islamisme et le repli communautariste" sont établies dans chaque département français.

8 mars 2021 : Une coalition mondiale de 25 organisations de la société civile et d'ONG de 11 pays - dont CAGE - soumet une lettre de plainte détaillée à Mme Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, demandant une action immédiate contre la France pour son islamophobie d'Etat et pour avoir imposé la Charte des Imams, discriminatoire et violant les droits de l'homme.

23 juillet 2021 : CAGE publie sur son site une fiche d'information dévoilant le fonctionnement et les résultats de l'"entrave systématique".

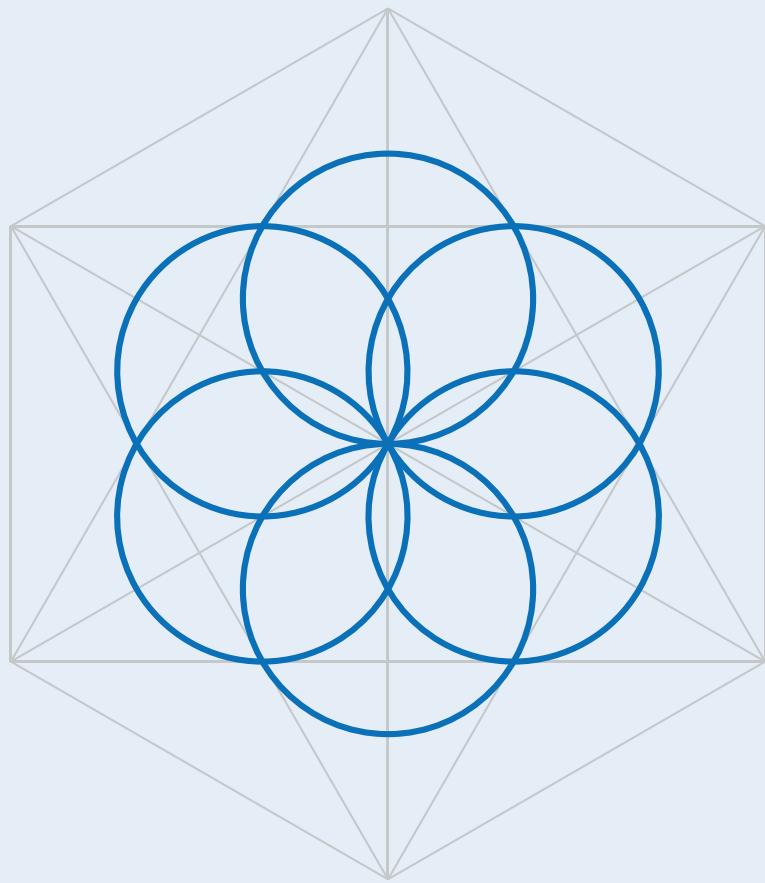
5 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_45206/CIRC

-
- 24 août 2021:** Le projet de loi anti-séparatiste est promulgué.
- 27 août 2021:** La campagne de laïcité visant à éradiquer les croyances religieuses est lancée dans les écoles primaires et secondaires publiques.
- 20 octobre 2021:** La Coordination contre le racisme et l'islamophobie est dissoute par le gouvernement.
- 28 octobre 2021:** Forum de Vienne sur la lutte contre la ségrégation et l'extrémisme dans le contexte de l'intégration. Marlène Schiappa - ministre déléguée française chargée de la Citoyenneté - participe aux côtés de la ministre autrichienne de l'Intérieur Susan Raab.
- 28 septembre 2021:** Le ministre français de l'Intérieur annonce la future dissolution de 10 organisations dans le cadre de la lutte contre le " séparatisme " et déclare : "Nous commençons à diffuser la Terreur."
- 29 septembre 2021:** La maison d'édition islamique française NAWA et la Ligue de défense noire africaine sont dissoutes par le gouvernement.

2022

- 5 janvier 2022 :** Two Muslim organisations, managing a mosque and an Qur'an school, are dissolved by the government.
- 5 février 2022 :** le nouvel organe représentatif des musulmans de France, le Forum de l'islam de France, est lancé par le ministère de l'intérieur.

*DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE
D'ENTRAVE SYSTÉMATIQUE, DES
ORGANISATIONS ET DES ENTREPRISES
MUSULMANES ONT ÉTÉ INSCRITES SUR LISTE
NOIRE ET FONT L'OBJET D'UNE
SURVEILLANCE STRICTE. D'ÉMINENTES
ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES
MUSULMANS ONT ÉTÉ DISSOUTES SUR
ORDRE DU GOUVERNEMENT. DES
CENTAINES D'ÉTABLISSEMENTS, DONT DES
MOSQUÉES ET DES ÉCOLES MUSULMANES,
ONT ÉTÉ FERMÉS ET - DANS CE QUI NE PEUT
ÊTRE CONSIDÉRÉ QUE COMME UNE
EXTORSION PARRAINÉE PAR L'ÉTAT - DES
MILLIONS D'EUROS ONT ÉTÉ SAISIS*



INTRODUCTION

Fin 2020, la décision du gouvernement français de dissoudre deux des ONG musulmanes les plus importantes et les plus respectées du pays, Baraka City et le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France), a provoqué une onde de choc parmi les musulmans français et européens.

Ces dissolutions ont été le coup d'envoi d'une répression de plus en plus dure à l'encontre des musulmans et de la société civile musulmane en France. Cette répression devrait encore s'intensifier à l'approche de l'élection présidentielle de 2022, qui a déjà été qualifiée de "saison ouverte sur les musulmans de France"⁶. L'État français s'est engagé dans un programme systématique visant à réduire au silence l'activisme musulman et d'inspiration islamique, ainsi qu'à humilier les musulmans de France en général.

Bien qu'elle fasse rarement l'objet d'un examen aussi approfondi que les soi-disant "démocraties illibérales" telles que la Hongrie voisine, la France, sous la direction d'Emmanuel Macron, s'est discrètement dotée de pouvoirs de répression, de censure et de police sans précédent, sous prétexte de combattre l'"islamisme" et de préserver les "valeurs républicaines".

La vie des musulmans en France au cours des cinq dernières années n'a été qu'une série d'injustices brûlantes et d'indignités amères. La liste est longue : dissolution d'organisations musulmanes renommées, série de lois visant explicitement ou implicitement les musulmans, l'interdiction étendue du hijab au sein de l'école publique, discours politique couvant le mépris des musulmans et un gouvernement qui intervient fréquemment et agressivement dans l'espace international pour imposer sa virulente islamophobie au-delà de ses frontières⁷.

Au centre de cette prise de pouvoir se trouve la discrète politique d'"entrave systématique", une forme de pression maximale en vertu de laquelle les institutions

musulmanes sont systématiquement contrôlées, surveillées, examinées pour des infractions mineures et sanctionnées jusqu'à leur dissolution sur ordre du gouvernement.

Dans le cadre de la politique d'entrave systématique, des organisations et des entreprises musulmanes ont été inscrites sur liste noire et font l'objet d'une surveillance stricte. D'éminentes organisations de défense des musulmans ont été dissoutes sur ordre du gouvernement. Des centaines d'établissements, dont des mosquées et des écoles musulmanes, ont été fermés et - dans ce qui ne peut être considéré que comme une extorsion parraînée par l'État - des millions d'euros ont été saisis. Afin de mettre en œuvre cette politique, des cellules ont été créées dans tout le pays mettant en place un véritable dispositif de harcèlement qui surveille et cible les institutions musulmanes.

L'approche française va bien au-delà de la seule répression policière et s'apparente à une attaque en règle contre la vie sociale des musulmans.

Il est peu probable que ce qui se passe en France reste confiné à ce pays.

La "question musulmane" s'est imposée comme un élément central de la campagne présidentielle de 2022, chacun des prétendants actuels à la présidence cherchant à surenchérir pour prouver sa répulsion des musulmans français.

Pour ne citer qu'un exemple, un débat télévisé de février 2021 a donné lieu au sinistre spectacle de l'actuel ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, accusant la candidate d'extrême droite à la présidence, Marine Le Pen - qui a en grande partie construit son profil sur une xénophobie et une islamophobie débridées - d'être "trop molle" concernant l'islam⁸.

Entre-temps, dans le cadre de sa tentative de s'assurer une plus grande position de

6 <https://www.theguardian.com/world/commentisfree/2022/jan/03/europe-s-muslims-braced-frances-eu-presidency>.

7 <https://www.enar-eu.org/France-s-Islamophobic-Witch-Hunt-31-organisations-call-on-EU-Leaders-to-take-a>

8 <https://www.youtube.com/watch?v=Q8Gkg4jWAmU>

leadership au sein de l'Union européenne, le gouvernement Macron a cherché à promouvoir et à étendre certaines parties de son ensemble croissant de pouvoirs aux pays voisins.

Si l'on n'y remédie pas, les gouvernements du continent s'inspireront certainement des méthodes de la France de Macron, attirés par l'attrait du pouvoir massif centralisé permettant d'écraser toute contestation et liquider les ennemis politiques.

Le président salué comme le sauveur du libéralisme modéré lors de son élection en 2017 a supervisé la dérive de la France vers la droite, et vers des profondeurs de répression inconnues.

Pour la toute première fois, ce rapport donne un aperçu de l'histoire de la politique d'"entrave systématique", des institutions créées pour la mettre en œuvre et de l'impact de cette offensive contre leur dignité et leur communauté sur les musulmans de France.

Grâce à une analyse du cadre juridique et exécutif français actuel, et aux informations recueillies auprès de la communauté musulmane française elle-même, ce rapport vient démontrer que les musulmans de France font l'objet d'une persécution dirigée par l'État, et ce à échelle industrielle.

Loin de se concentrer exclusivement sur les organisations ou les personnalités publiques impliquées dans l'activisme luttant contre l'islamophobie, ce rapport exposera clairement que l'État cible l'ensemble de la communauté musulmane. De leurs entreprises à leurs écoles et à leurs mosquées, aucun secteur n'est à l'abri.

Nous allons disséquer le fonctionnement de la réponse étatique, en démontrant ici qu'elle correspond à la description d'une persécution.

Nous adopterons la définition utilisée en droit international selon laquelle la persécution est "commis(e) dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque"⁹ et s'entend comme "le déni intentionnel et grave de droits fondamentaux en violation du droit international, pour des motifs liés à l'identité du groupe ou de la collectivité."¹⁰

Toutefois, contrairement au droit international codifié et conformément au droit international coutumier, nous ne pensons pas que le crime de persécution doit être connectés à d'autres crimes contre l'humanité pour être établi¹¹. En d'autres termes, la persécution n'est pas nécessairement synonyme de violence de masse.

Nous illustrerons comment le gouvernement français et son administration ciblent délibérément la minorité musulmane à travers un "esprit systématique"¹² - pour reprendre l'expression d'Emmanuel Macron - qui se traduit par la privation intentionnelle et grave de la liberté de religion, d'opinion, d'association et du droit de propriété de cette minorité.

Ce rapport illustre comment l'État français tente de réduire au silence la dissidence d'inspiration islamique par une tentative de pacification de la société civile musulmane. La politique actuellement mise en œuvre a largement touché la communauté musulmane, mais pourrait rapidement être utilisée contre d'autres formes de dissidence.

Nous espérons que ce rapport donnera aux individus et aux organisations du Royaume-Uni, du continent européen et d'ailleurs, les outils nécessaires pour comprendre et intervenir dans une persécution de masse en cours, et offrir une solidarité essentielle aux musulmans de France.

9 Article 7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

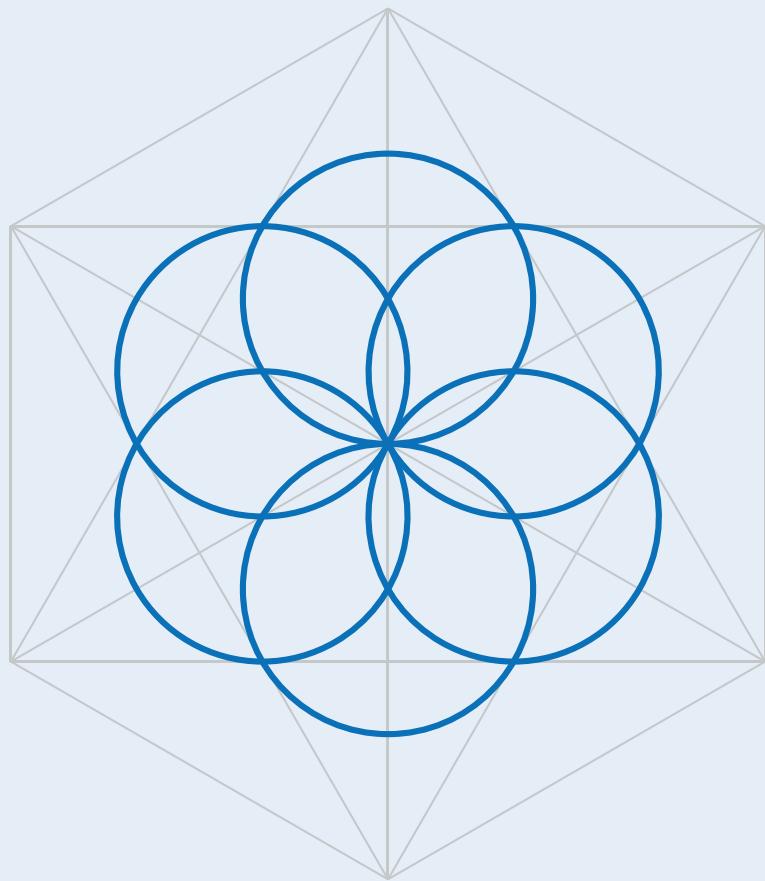
10 Ibid.

11 Cette approche correspond à celle adoptée par le Tribunal Pénal pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal Pénal pour le Rwanda. Amnesty International adopte la même définition. Voir : International Law Commission : The problematic Formulation of Persecution under the Draft Convention on Crimes against Humanity, Amnesty International.

12 Discours des Mureaux du Président de la République, 2 octobre 2020 :

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/10/02/la-republique-en-actes-discours-du-president-de-la-republique-sur-le-theme-de-la-lutte-contre-les-separatismes>

**L'ISLAMOPHOBIE STRUCTURELLE EN FRANCE
EST INFLUENCÉE PAR CET ENSEMBLE
UNIQUE DE CIRCONSTANCES, TOUT COMME
L'ADOPTION DU CADRE "ANTITERRORISTE".
LA QUESTION DE L'ASSIMILATION, DE LA
LAÏCITÉ ET DES VALEURS CULTURELLES DE LA
RÉPUBLIQUE FOURNIT UNE JUSTIFICATION
IDÉOLOGIQUE ET PROGRAMMATIQUE À LA
RÉPRESSION FÉROCE DONT FONT
ACTUELLEMENT L'OBJET LES MUSULMANS
DE FRANCE, NOTAMMENT PAR LA POLITIQUE
D' "ENTRAVE SYSTÉMATIQUE".**



ISLAMOPHOBIE ET ASSIMILATION EN FRANCE

Au cours des vingt et une dernières années, depuis le lancement de la "guerre contre la terreur", les gouvernements du monde entier ont mis en place des politiques répressives à une échelle que l'on croyait inconcevable, au nom de la lutte contre le "terrorisme" et l'"extrémisme".

Alors que nombre de ces gouvernements et politiques sont animés par un langage habituel utilisant les termes de "terroristes" musulmans et d'"extrémistes" latents, les États ont souvent puisé dans leur histoire et leur vocabulaire culturels spécifiques pour contribuer à cimenter et à normaliser leurs politiques.

En d'autres termes, pour comprendre comment des pouvoirs aussi draconiens et asphyxiants sont devenus monnaie courante, nous devons également prendre en considération les valeurs culturelles spécifiques, l'histoire et les idéologies dominantes des nations respectives dans lesquelles ces politiques sont ancrées.

Sur la République, l'universalisme et la laïcité : mettre fin aux incompréhensions

Le système politique français est une République. L'article premier de la Constitution actuelle stipule que :

"La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale."

En France, l'enchevêtrement particulier du sécularisme et du républicanisme est essentiel et découle des racines du système politique français, lesquelles se trouvent dans la philosophie des Lumières. Cette spécificité se révèle également dans le concept de laïcité - et dans l'insistance particulière de l'État français sur la séparation de la religion et de l'État.

Selon l'histoire adoptée par l'État français, les Lumières ont donné naissance à l'universalisme, selon lequel un nouvel ensemble de croyances européennes devait être appliqué universellement. En conséquence, tout ce qui était contraire à la construction européenne des Lumières devait être considéré comme une simple superstition, une erreur.

Cela conférait à la République une "mission" civilisatrice et universelle : mettre fin aux croyances erronées, c'est-à-dire à toute religion ou idéologie non conforme à celle de la République en France ou à l'étranger.

De ce fait, la République laïque française ne peut pas être considérée comme une forme de gouvernement "neutre" et la laïcité ne peut pas être considérée comme une simple division entre la religion et l'État : elle vise le contrôle idéologique des idéaux qui lui sont contraires.

Comme l'explique Aissam Ait Yahya - auteur pour une maison d'édition dissoute par la politique d'entrave systématique en 2021 :

*La Laïcité cherche à contrôler et à effacer toute influence religieuse de la sphère publique (...). Officiellement, elle cherche à protéger la République et la démocratie (...) Officieusement cependant, il y a une volonté de réduire et, pour certains, d'abolir la religion traditionnelle (le catholicisme d'abord), de favoriser une certaine forme d'athéisme."*¹³

Dans son ouvrage, De l'idéologie Islamique Française, Yahya explique comment

"C'est la laïcité qui fera office de religion civile pour la République et ses citoyens, obligatoire et contraignante, même si les textes constitutionnels et juridiques ne le proclament jamais sous cette forme explicite."

Renée Viviani, une personnalité politique française de premier plan pendant la période de la Troisième République, a clairement déclaré que :

13 "De la Laïcité", article publié sur le site du CCIF en 2020.

*" Nous n'avons jamais eu d'autre dessein que de faire une université antireligieuse [...] d'une manière active, militante, belliqueuse.... Nous nous sommes engagés dans une œuvre d'irréligion; nous avons arraché la conscience humaine à la croyance"*¹⁴

Ces concepts ont été remis en question et discutés d'innombrables fois, en particulier au cours des trente dernières années. En 1905, lorsque la République ne rencontrait plus d'opposition politique sérieuse de la part de l'Église, la laïcité n'avait pas besoin d'interdire légalement tout comportement religieux.

À partir des années 1990 cependant, une nouvelle menace idéologique perçue provient d'une minorité de citoyens français : les musulmans de France, dont l'expression de comportements islamiques normatifs, tels que l'adoption du hijab, s'est répandue - suscitant ainsi une mise à jour du cadre juridique du pays, restreignant la possibilité de pratiquer cette religion.

Comme le Conseil d'État - conseiller juridique du pouvoir exécutif et juridiction administrative suprême - l'a lui-même déclaré dans son étude annuelle 2018 sur la citoyenneté :

*"La montée en puissance de l'islam radical soulève notamment des questions spécifiques, qui n'avaient évidemment pas été abordées dans la loi de 1905 [sur la séparation des Églises et de l'État]."*¹⁵

Sur les minorités et l'assimilation

L'attention croissante portée à une communauté minoritaire recoupe un autre aspect important mais peu connu de la gouvernance française : la France ne reconnaît pas l'existence politique et juridique de minorités sur son sol.

La plupart des démocraties libérales utilisent la terminologie des "minorités" nationales pour désigner les communautés présentant des spécificités linguistiques, culturelles, ethniques

ou religieuses au sein de leurs nations. Cette reconnaissance a un effet positif et normatif : elle confère une protection juridique spéciale à ces minorités, et est censée servir de rempart contre la tyrannie majoritaire.

La nécessité de cette protection est historiquement établie et presque universellement reconnue - sauf en France, qui privilégie une approche assimilatrice par opposition à une approche fondée sur la préservation de la diversité culturelle. Ce particularisme est une conséquence naturelle du passé colonial de la France, qui - contrairement à la vision de l'empire britannique, par exemple - demandait à ses sujets coloniaux d'être "francisés", c'est-à-dire d'abandonner leur identité pour se fondre dans la communauté française.

Sur la base de la position selon laquelle les minorités en tant que catégorie juridique ne doivent pas être reconnues sur son sol - une position en contradiction avec les normes démocratiques normales en la matière - la France a refusé de signer la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Elle refuse d'appliquer l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (tout en ayant signé et ratifié le Pacte global lui-même), qui dispose que :

"Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue."

Elle refuse également d'appliquer l'article 30 de la Convention relative aux droits de l'enfant (qu'elle a également signée et ratifiée), qui dispose que :

"Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir

14 Discours prononcé devant l'Assemblée Nationale, 8 novembre 1906.

15 <https://www.conseil-etat.fr/ressources/etudes-publications/rapports-etudes/etudes-annuelles/etude-annuelle-2018-la-citoyennete-etre-un-citoyen-aujourd-hui>

sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe."

La France exclut que son refus implique une négation de sa propre diversité culturelle, malgré le fait que les comités des Nations Unies aient fréquemment demandé une réforme de la position française¹⁶. Aux yeux de l'État français, la diversité existe mais n'a pas besoin d'une protection normative adaptée. La France désapprouve donc de permettre d'accéder à ces minorités la protection juridique spécifique requise (en dehors du principe général d'égalité et de non-discrimination) dont elles ont besoin comme garantie théorique de leur survie.

Paradoxalement, la France reconnaît pourtant l'existence de minorités à l'étranger, allant jusqu'à proposer une charte d'action pour les minorités du Moyen-Orient au Conseil de sécurité de l'ONU dès 2015¹⁷.

Cette perspective juridique unique façonne naturellement l'approche sociale de la France à l'égard des communautés minoritaires, telles que les communautés migrantes et les musulmans. Elle a permis à l'État d'interdire les signes religieux de l'école publique en 2004 et le niqab en 2010.

Sur la langue : de la "radicalisation" au "séparatisme".

Parallèlement aux interventions militaires dans les pays à majorité musulmane, la guerre contre le terrorisme s'est présentée comme un ensemble de prescriptions politiques visant en grande partie l'Islam et les musulmans. Elle a été intégrée à un nouveau langage qui présente les croyances islamiques et les musulmans qui refusent le statu quo politique comme des ennemis auxquels il faut vigoureusement s'opposer.

Les termes "islamisme", "islam politique", "extrémisme", "islam radical", "radicalisation" sont tous des tentatives de diversion linguistique - visant à dissimuler le fait que, lorsqu'ils sont mis en œuvre dans le cadre politique, ils ciblent effectivement des croyances musulmanes normatives largement répandues.

La France a également adopté cette stratégie linguistique, et les gouvernements successifs ont utilisé ce langage pour justifier leurs actions, qu'il s'agisse de politiques, de guerres ou de lois islamophobes. Il est révélateur que l'ancien ministre de l'intérieur Christophe Castaner ait désigné le fait de se laisser pousser la barbe, de prier ou d'accroître sa religiosité pendant le mois de Ramadan comme des "signaux faibles" (c'est-à-dire des signes précoce) de "radicalisation"¹⁸, de sorte que toute forme de pratiques liées à l'identité musulmane est criminalisée en ces termes.

Les politiques de "lutte contre le terrorisme" ont régulièrement attisé et validé l'islamophobie. Cependant, elles ont aussi souvent exploité les traditions préexistantes de racisme, d'islamophobie et d'orientalisme latentes dans les sociétés.

La culture française était déjà profondément marquée par l'islamophobie bien avant la présidence d'Emmanuel Macron et la tendance explicitement islamophobe de son gouvernement. La relation historique de la France avec l'Islam a été façonnée à la fois par son histoire coloniale et par des intellectuels français contemporains influents qui épousent des perspectives profondément islamophobes et/ou orientalistes, tels que Michel Houellebecq, Eric Zemmour, Michel Onfray, Elizabeth Badinter ou Gilles Kepel.

C'est ainsi que la société, la politique et la culture françaises ont développé une obsession pour l'Islam et les musulmans. Cette obsession

16 Voir, par exemple, les observations finales concernant le cinquième rapport périodique de la France du Comité des droits de l'homme des Nations Unies (point 6) ou encore les observations finales concernant le quatrième rapport périodique de la France par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (points 14 and 15).

17 <https://onu.delegfrance.org/Laurent-Fabius-proposes-a-Action>

18 Audition de Christophe Castaner par la Commission des lois, 8 octobre 2019.

http://videos.assemblee-nationale.fr/vod.php?media=8204226_5d9ca9d57c415&name=%22Commission+des+lois+%22A+M.+Christophe+Castaner%2C+ministre+de+l%27Intérieur%22+du+8+octobre+2019

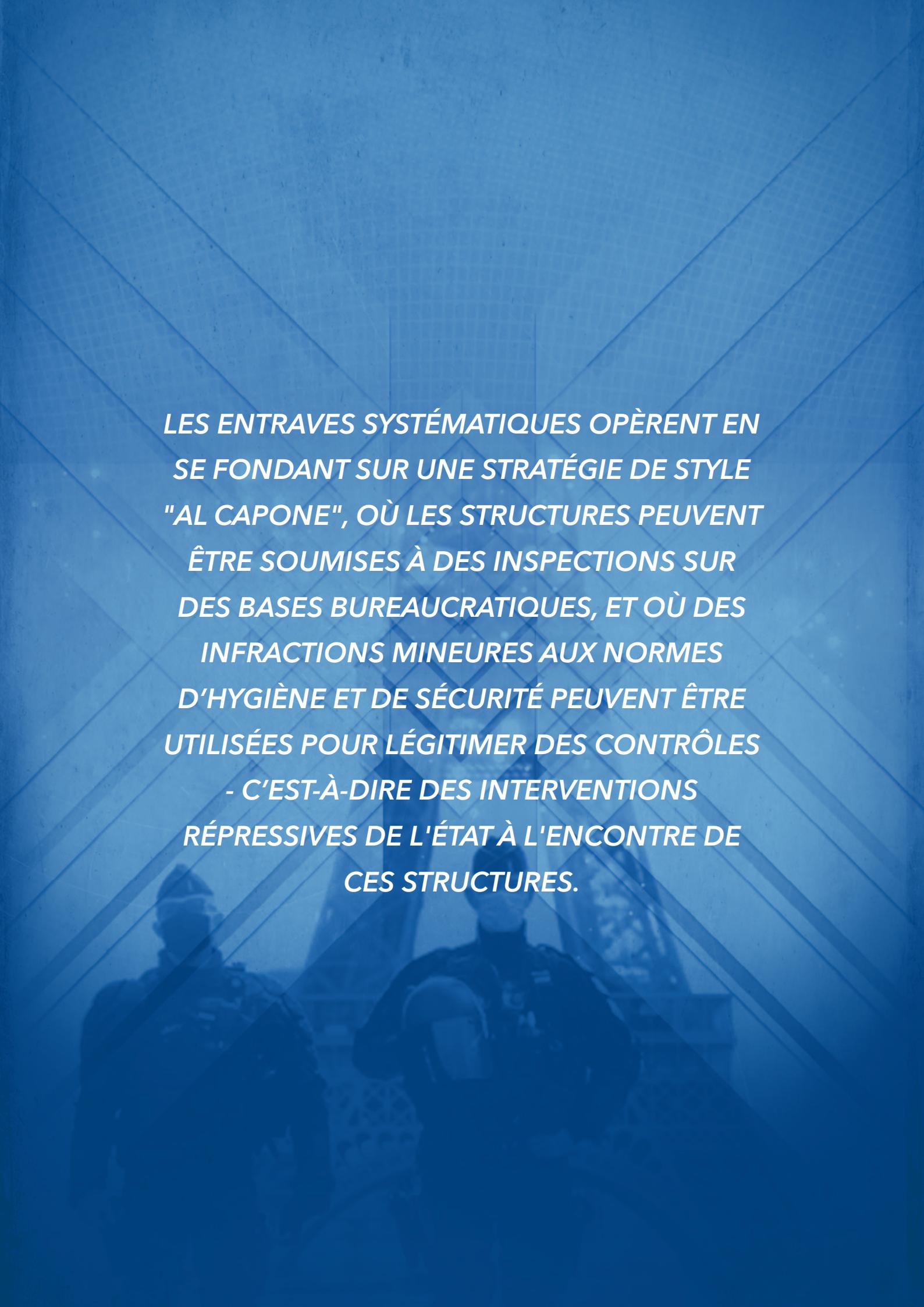
a débouché sur un consensus islamophobe largement répandu dans la société française : selon ce consensus, l'islam et les musulmans doivent être sécurisés afin de protéger la sécurité de la nation - plutôt que de recevoir des protections en tant que groupe minoritaire.

A noter que selon un sondage de 2019, 61% de la population française estime que l'islam est incompatible avec les valeurs de la République, et 80% que la laïcité est menacée¹⁹. Cela crée également le terrain idéal pour légitimer l'intervention directe de l'État. De plus, trois des principaux candidats à la présidentielle - Valérie Pécresse, Eric Zemmour et Marine Le Pen - veulent interdire complètement le port du hijab, ce qui révèle une volonté plus large de restreindre davantage les pratiques islamiques.

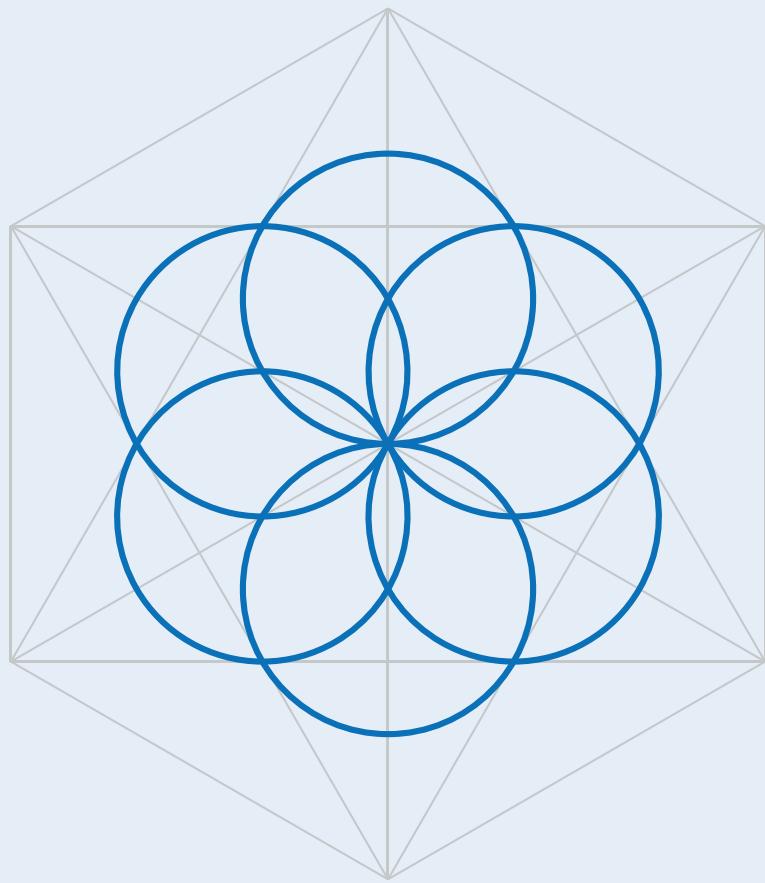
L'islamophobie structurelle en France est influencée par cet ensemble unique de circonstances, tout comme l'adoption du cadre "antiterroriste". La question de l'assimilation, de la laïcité et des valeurs culturelles de la République fournit une justification idéologique et programmatique à la répression féroce dont font actuellement l'objet les musulmans de France, notamment par la politique d' "entrave systématique".

Ces mesures sont conçues comme une "correction" d'une communauté idéologiquement suspecte.

19 <https://www.europe1.fr/societe/selon-un-sondage-ifop-pour-le-journal-du-dimanche-78-des-francais-jugent-la-laicite-menacee-3927717>



LES ENTRAVES SYSTÉMATIQUES OPÈRENT EN SE FONDANT SUR UNE STRATÉGIE DE STYLE "AL CAPONE", OÙ LES STRUCTURES PEUVENT ÊTRE SOUMISES À DES INSPECTIONS SUR DES BASES BUREAUCRATIQUES, ET OÙ DES INFRACTIONS MINEURES AUX NORMES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ PEUVENT ÊTRE UTILISÉES POUR LÉGITIMER DES CONTRÔLES - C'EST-À-DIRE DES INTERVENTIONS RÉPRESSIVES DE L'ÉTAT À L'ENCONTRE DE CES STRUCTURES.



**ASSIMILER OU ÉLIMINER :
LES RACINES IDÉOLOGIQUES
DE LA POLITIQUE
D'ENTRAVE SYSTÉMATIQUE**

Ce consensus sociétal sur la "question musulmane" a servi de terrain fertile à la production de connaissances biaisées par des rapports gouvernementaux ou issus de think tank influents, dont la fonction était de donner un vernis d'"expertise" et d'approuver automatiquement les idées et politiques islamophobes proposées par le gouvernement.

L'Institut Montaigne

L'Institut Montaigne est un think tank privé français créé en 2000, très proche du gouvernement et de l'administration de l'État. Il a soutenu la candidature réussie de Macron en 2017 et pendant son mandat, il a invité à participer à des évènements au moins 7 ministres ou ex-ministres (l'actuel ministre des Finances Bruno Le Marie, l'actuelle ministre du Travail Elisabeth Borne, les anciens Premiers ministres Manuel Valls et Edouard Philippe, et les anciens ministres Nicole Belloubet, Agnès Buzyn, Hervé Gaymard). Il a également invité 4 membres actuels et anciens de l'administration (Alexis Kohler, l'ancien chef du Centre national de lutte contre le terrorisme Pierre de Bousquet, l'ancien chef de la Direction générale de la sécurité intérieure Patrick Calvar et l'ancien chef d'état-major des armées François Lecointre), ainsi que l'ancien directeur général du MI5 britannique²⁰.

Il a également co-organisé le Sommet européen sur la radicalisation islamiste et la menace terroriste²¹ auquel ont participé les anciens ministres Bernard Cazeneuve et Manuel Valls, les ministres actuels Marlène Schiappa et Jean-Michel Blanquer, ainsi que l'ancien directeur du renseignement militaire et chef des forces spéciales et le directeur du renseignement militaire Général Christophe

Gomart. L'ancien chef de la Direction générale de la sécurité intérieure est conseiller spécial de l'Institut²².

L'Institut a rédigé deux rapports en 2016 et 2018 qui allaient influencer l'approche du gouvernement Macron vis-à-vis du "séparatisme islamiste", intitulés "Un islam de France est possible" (2016) et "La fabrique de l'islam" (2018).

Le premier de ces rapports, publié avant l'élection de Macron, est un appel à réorganiser la structure organisationnelle des musulmans français et la théologie orthodoxe islamique afin d'établir un "discours théologique compatible avec les attentes de la société et les exigences de la République"²³. Selon la présentation du rapport, "il doit être financé par de l'argent français, doit produire et diffuser de la connaissance religieuse et s'appuyer, enfin, sur des femmes et des hommes nouveaux, issus de la majorité silencieuse des musulmans de France."²⁴

Ici, l'objectif clair est de créer un nouveau cadre religieux et organisationnel entièrement subordonné à l'État français et contrôlé par lui, ainsi qu'une vision de l'islam proprement paternaliste faisant écho à la période coloniale.

Le second de ces rapports se présente comme un travail de recherche académique. Il présente ce qu'il nomme "l'islamisme" comme "une interprétation du monde, une vision de l'organisation de la société - y compris le monde profane - et un rôle donné à la religion dans l'exercice du pouvoir" avec un objectif spécifique : "créer un projet global avec la religion comme cadre de vie et projet pour l'individu et la société".²⁵

20 Voir : <https://www.institutmontaigne.org/evenements/echanges-avec-edouard-philippe> ;
<https://www.institutmontaigne.org/evenements/echanges-avec-agnes-buzyn> ;
<https://www.institutmontaigne.org/evenements/echanges-avec-eliza-manningham-buller-et-patrick-calvar> ;
<https://www.institutmontaigne.org/evenements/quels-avenirs-pour-lagriculture-francaise> ;
<https://www.institutmontaigne.org/evenements/echanges-avec-bruno-le-maire> ;
<https://www.institutmontaigne.org/evenements/echanges-avec-nicole-belloubet> ;
<https://www.institutmontaigne.org/evenements/echanges-avec-francois-lecointre> ;
<https://www.institutmontaigne.org/evenements/echanges-avec-elisabeth-borne> ;
<https://www.institutmontaigne.org/evenements/closure-des-sommets-europeens-sur-la-radicalisation-islamiste-et-la-menace-terroriste>

21 <https://www.fondapol.org/evenement/sommet-europeen-sur-la-radicalisation-islamiste-et-la-menace-terroriste/>

22 Ibid.

23 Un Islam français est possible, page 141.

24 <https://www.institutmontaigne.org/publications/un-islam-francais-est-possible>

25 <https://www.institutmontaigne.org/publications/la-fabrique-de-lislamisme>

Selon l'Institut, l'"islamisme" prend différentes formes, principalement représenté par les "Frères musulmans" [Muslim Brotherhood] et le "wahhabisme", et qu'

*"wahhabisme", et qu' "ils poursuivent un objectif commun : faire de l'islam un cadre de vie, un projet pour l'individu et la société, visant à préserver une civilisation islamique et à établir une vision universaliste et prosélyte de l'islam"*²⁶.

Plus intéressant encore, le rapport va jusqu'à identifier des facteurs aussi vagues et intimes que les "rapports hommes-femmes (mixité interdite chez les wahhabites), Les normes alimentaires (le halal), les normes économiques (finance islamique), les normes du rapport à l'autre (al-wala' wa al-bar'a, qui définit chez les wahhabites la séparation entre les musulmans et les non-musulmans et peut aller jusqu'au rejet total de l'autre), les normes vestimentaires et comportementales "²⁷ avec d'autres comme faisant partie intégrante de l'"islamisme".

Les rapports de l'Institut Montaigne témoignent d'une nette inquiétude quant au fait que les musulmans de France puissent représenter un danger pour les codes civilisationnels et culturels français et qu'ils constituent en quelque sorte un corps étranger en France. Sa solution consiste à pacifier et à fragmenter l'islam des musulmans de France, de telle sorte que l'"islam normatif" devienne totalement dépourvu de tout comportement pratique, et se limite à la sphère des émotions ou de la "spiritualité" personnelle.

Pour citer Hakim el Karoui - auteur de ces rapports - en s'adressant aux musulmans :

*"Abandonnez vos spécificités et vous finirez par devenir français."*²⁸

Le rapport du Sénat de 2020 : "radicalisation islamiste" et "séparatisme".

Le 14 novembre 2019, une commission

sénatoriale a été créée pour mener une enquête sur les réponses apportées par l'État à la " radicalisation islamiste ". L'enquête a duré 8 mois pendant lesquels des "experts" ont été interrogés et un rapport a été produit le 7 juillet 2020. Là encore, la commission a tenté de définir l'expression "radicalisation islamiste" en la reliant à l'"islamisme" et a décrit ses conséquences sociales présumées :

*"Le radicalisme islamiste est porté par un projet politique dont l'existence est établie au moins depuis les années 1970 connu sous le nom d'« islamisme »"*²⁹.

Le rapport présente une approche théorique de la lutte contre l'"islamisme" qui reprend en grande partie la position dominante de l'industrie de la lutte contre l'extrémisme violent au Royaume-Uni et ailleurs, en mettant l'accent sur le comportement social et l'idéologie plutôt que sur la violence ou la criminalité.

Selon le résumé du rapport, le

*"radicalisme islamiste" n'est pas exclusivement lié au terrorisme : il peut également être non violent et cherche "à faire prévaloir une norme prétendument religieuse sur les lois de la République dans certaines parties du territoire".*³⁰

*"L'islamisme n'est aujourd'hui plus seulement le fait de ces groupes, mais aussi d'individus ou de groupuscules qui participent de l'essor d'une religiosité rigoriste qui touche les musulmans de par le monde depuis les années 2000. Ils cherchent à peser sur la vie quotidienne et le rapport aux autres des Français de confession musulmane et des musulmans étrangers résidant en France, pour leur imposer une orthopraxie, des pratiques vestimentaires, alimentaires, rituelles, mais surtout une norme de comportement et de rapports entre les hommes et les femmes, afin de les séparer du reste de la population française."*³¹

*Cette machine de prédication tend ensuite à produire, sur certaines parties du territoire, de véritables écosystèmes islamistes clos accréditant la dynamique du séparatisme."*³²

26 Ibid.

27 Ibid.

28 https://www.libération.fr/france/2018/03/08/hakim-el-karoui-l-islam-a-la-carte_1634752/

29 Note de Synthèse N° DLC-175 du rapport "Radicalisation islamiste : faire face et lutter ensemble", page 1, disponible ici : <http://www.senat.fr/rap/r19-595-1/r19-595-1-syn.pdf>

30 Ibid.

31 Ibid.

32 Ibid, page 2.

Selon la commission, il existe un lien direct entre l'"islamisme" et les "dynamiques de séparatisme" qui décrivent la caractéristique naturelle et classique de toute communauté : le désir de vivre selon ses principes et parmi des pairs qui partagent ces mêmes principes. Dans le cas des musulmans de France, ce comportement social normal est transformé en une pathologie, une menace pour l'idéologie même de l'État, qui exige à son tour une réponse officielle. La commission adhère clairement et promeut le récit selon lequel les "islamistes" doivent être opposés aux "musulmans", ces derniers étant la "bonne" version, politiquement soumise et réduite au silence, des "mauvais" musulmans.

Cette situation, ainsi que les déclarations officielles du gouvernement, ont servi à créer une atmosphère de peur et d'anxiété qui favorise un profond ressentiment islamophobe au sein de la population.

Depuis un certain nombre d'années, le décor est donc planté pour consolider et mobiliser l'islamophobie profondément ancrée dans la société française en une réponse politique organisée, qui s'appuie sur l'accent particulier mis par la France sur la préservation de la laïcité et des valeurs républicaines.

À la suite d'une série d'attentats perpétrés par des musulmans en 2015/16 - dont les tragiques attentats du Bataclan et de la Bastille - et de l'élection d'Emmanuel Macron, les politiques visant à réprimer l'islam et l'expression musulmane sous la bannière de la lutte contre le terrorisme et la "radicalisation" se sont accélérées.

Après les attentats du Bataclan en novembre 2015, la France est entrée dans un état d'urgence de deux ans - et en est sortie avec un arsenal élargi de pouvoirs de police pour le gouvernement. Le discours des Mureaux du président Macron a marqué un autre tournant, dans lequel il a explicitement identifié le "séparatisme islamiste" comme l'ennemi à combattre.

Dans le cadre de cette offensive de l'État français, un récit islamophobe présentant les musulmans comme des menaces en devenir en raison de leur adhésion à l'islam s'est accompagné d'un renforcement des pouvoirs étatiques et policiers, y compris des pouvoirs sans précédent conférés à l'exécutif pour exercer la force par fiat.

Guerre psychologique : quelle Terreur ?

Après le meurtre et la décapitation du professeur Samuel Paty à Paris par Abdoullakh Anzorov en octobre 2020, Emmanuel Macron a tenu une réunion avec certains de ses conseillers et aurait déclaré ce qui suit :

*"La peur doit changer de camp. Je veux qu'à n'importe quelle heure du jour et de la nuit les islamistes se sentent en danger en France."*³³

Dans une interview accordée au journal français Le Figaro le 28 septembre 2021, le ministre de l'intérieur s'est fait l'écho de ses propos et a expliqué très explicitement l'esprit général des politiques de l'État à l'égard des musulmans :

*"Nous commençons à répandre la terreur parmi ceux qui voulaient nous l'imposer."*³⁴

La nature guerrière de leur langage indique la nature de leurs politiques. Ici, Macron a clairement indiqué la voie à suivre : adopter une ligne dure envers l'islam et les musulmans³⁵.

Le 2 octobre 2020, le président Macron a prononcé un discours aux Mureaux dans lequel il a identifié le phénomène auquel il voulait s'attaquer par le biais de ce qui deviendrait la future loi anti-séparatisme (abordée plus loin dans ce rapport) :

"Ce à quoi nous devons nous attaquer, c'est le séparatisme islamiste. C'est un projet conscient, théorisé, politico-religieux, qui se concrétise par des écarts répétés avec les valeurs de la République, qui se traduit souvent par la constitution d'une contre-société et dont les manifestations sont la

33 Le Canard Enchaîné, 21 Octobre 2020

34 <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/gerald-darmanin-et-marlene-schiappa-nous-n'avons-jamais-autant-fait-contre-l-islamisme-politique-20210928>

35 Comme nous le verrons plus tard, la persécution faisait déjà rage lorsqu' Emmanuel Macron prononça cette phrase, mais celle-ci ouvrit la porte des dissolutions d'organisations.

*déscolarisation des enfants, le développement de pratiques sportives, culturelles communautarisées qui sont le prétexte pour l'enseignement de principes qui ne sont pas conformes aux lois de la République. C'est l'endoctrinement et par celui-ci, la négation de nos principes, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité humaine."*³⁶

Pour la toute première fois, le chef de l'État a utilisé l'expression "séparatisme islamiste" et l'a définie en s'inspirant des rapports précités et de ses définitions de l'"islamisme" et de la "radicalisation islamiste". Ainsi, le "séparatisme islamiste", tout comme l'"islamisme", est un "projet". Plus encore, il est identifié comme un "endoctrinement" et une "négation" des valeurs républicaines d'égalité des sexes, de dignité, et doit être considéré comme le problème fondamental auquel l'État doit "s'attaquer".

À la fin du discours, Macron a affirmé le principe primordial censé résoudre la question " séparatiste ", qui doit être compris comme un impératif idéologique, à savoir que " l'adhésion aux principes universels de la République est ce que nous devons défendre. "

Nous pouvons ici identifier une caractéristique fondamentale de l'approche profondément répressive de la France : le gouvernement cherche à contraindre par la force les musulmans à accepter son seul cadre idéologique - en d'autres termes, à étouffer la dissidence d'inspiration islamique et les comportements islamiquement orthodoxes.

Peu après, le gouvernement a décidé de dissoudre l'organisation pro-palestinienne Collectif Cheikh Yassine dirigée par le militant Abdelhakim Sefrioui. Avant le meurtre de Samuel Paty, Sefrioui avait lancé un appel à protester pacifiquement contre la représentation d'images blasphématoires dans la classe du professeur.

Les deux rapports de l'Institut Montaigne ont contribué à l'élaboration d'un nouveau langage et d'une nouvelle approche. Ce langage a introduit un nouveau concept - le "séparatisme islamiste" - et a été présenté comme un "projet" politique contestant la suprématie de

la République, voire tentant de la renverser complètement.

La solution naturelle identifiée est donc de protéger et de "défendre" l'"adhésion" à la République. Il est essentiel de comprendre ici les raisons pour lesquelles l'État a décidé d'intervenir : car selon lui, l'"islamisme" est d'abord une approche idéologique identifiée comme faisant le lit du "séparatisme" - un comportement social.

L'État français a donc décidé de s'attaquer au "séparatisme islamiste" en :

1 Prohibant une vision du monde qu'il ne tolère pas, l'"islamisme", et la remplacer de force par l'idéologie de l'État.

2 Entravant un comportement social inspiré par l'"islamisme", le "séparatisme islamiste".

Cette stratégie désormais officielle intervient donc sur deux terrains distincts : celui des idées et des croyances d'abord, celui des comportements non violents ensuite.

Si l'on garde à l'esprit que l'"islamisme", aux mains de l'État français, ne désigne effectivement que l'orthodoxie islamique, nous devons alors conclure deux choses concernant le point 1).

Premièrement, l'État français cible les croyances islamiques - c'est-à-dire l'islam en tant que religion et ainsi l'ensemble de la communauté musulmane - en les présentant comme le germe d'une menace sociale, même si cette menace n'est pas nécessairement violente.

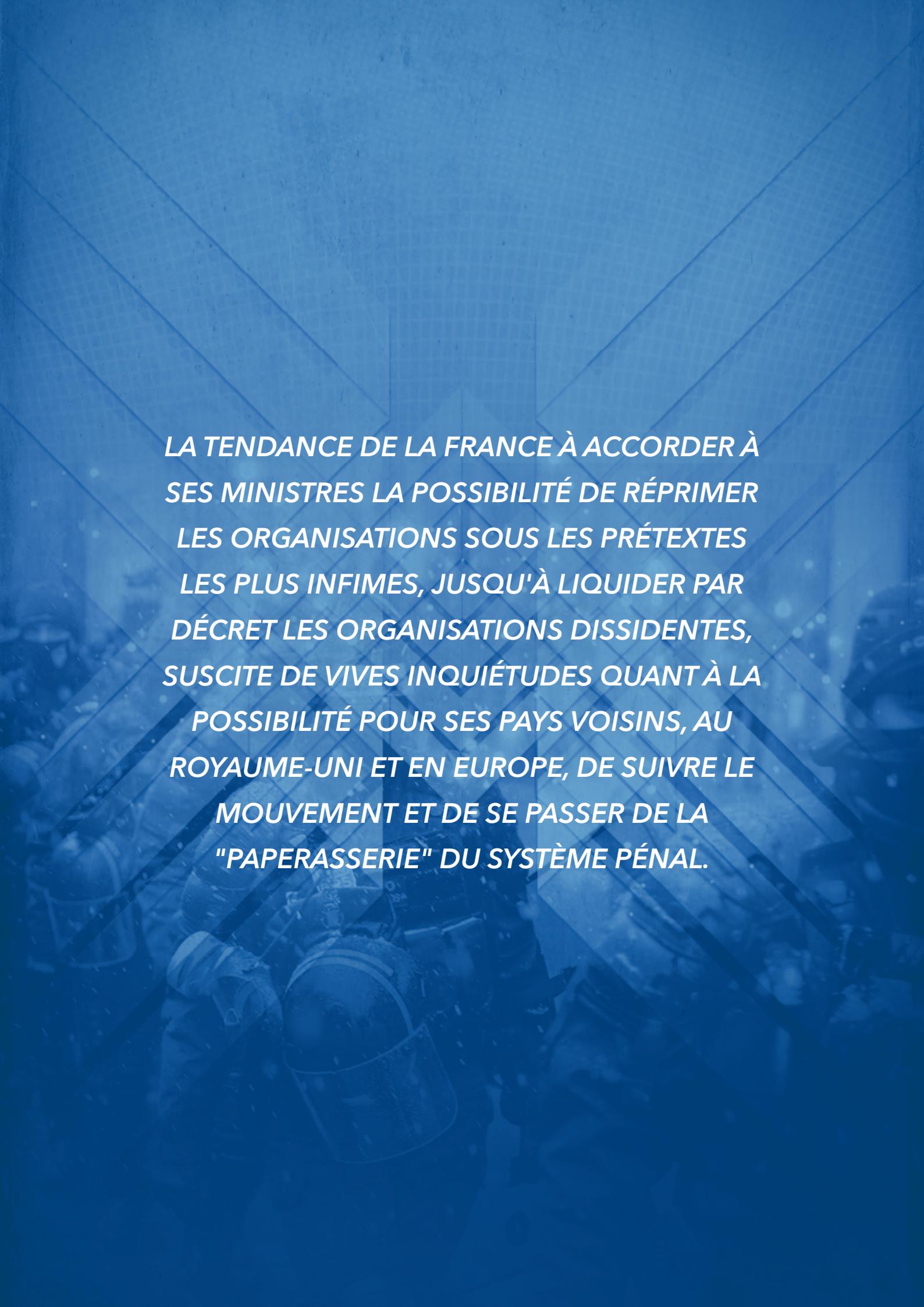
Secondement, l'État français s'engage dans un effort concret pour effacer ou réformer ces croyances et les remplacer par sa propre vision religieuse et idéologique du monde.

Il est important de noter que cette approche ne peut être décrite comme une simple question de "discrimination". Les musulmans français sont certainement traités différemment en raison de leur religion, mais elle reflète plus fondamentalement une forme de contrôle social qui affirme le monopole de la vérité par l'État. En d'autres termes, un cadre idéologique

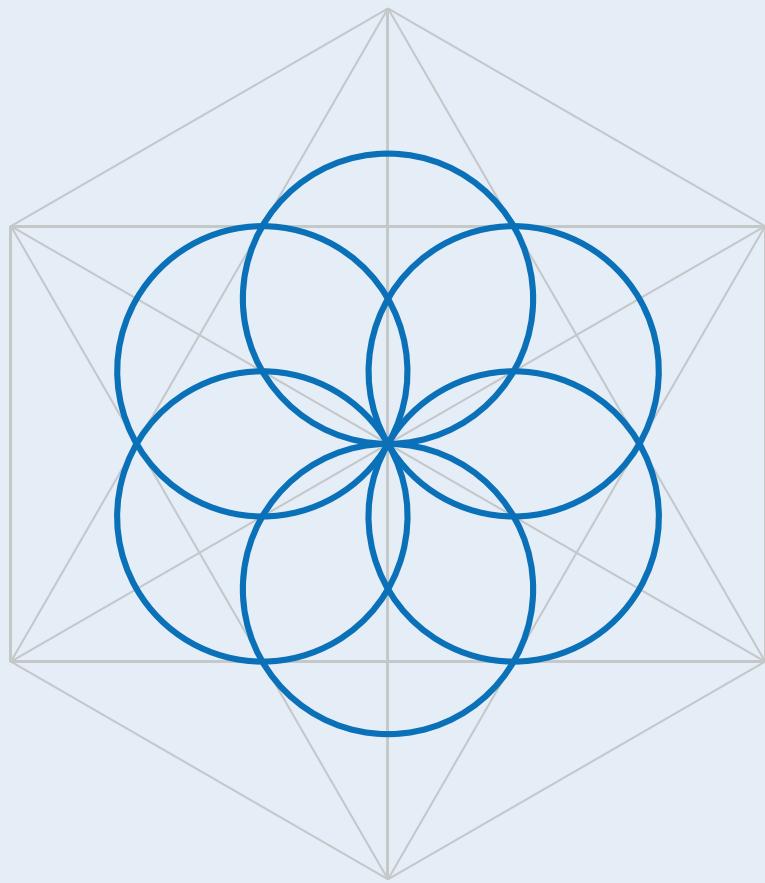
36 <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/10/02/la-republique-en-actes-discours-du-president-de-la-republique-sur-le-theme-de-la-lutte-contre-les-separatismes>

différent est toléré à condition qu'il considère le credo de l'État comme la vérité ultime et qu'il se défasse de sa capacité de dissidence.

En ce sens, Les mesures prises à l'encontre de l'islam et des musulmans en France en disent beaucoup plus sur l'insécurité de l'État français que sur l'islam ou les musulmans eux-mêmes.



**LA TENDANCE DE LA FRANCE À ACCORDER À
SES MINISTRES LA POSSIBILITÉ DE RÉPRIMER
LES ORGANISATIONS SOUS LES PRÉTEXTES
LES PLUS INFIMES, JUSQU'À LIQUIDER PAR
DÉCRET LES ORGANISATIONS DISSIDENTES,
SUSCITE DE VIVES INQUIÉTUDES QUANT À LA
POSSIBILITÉ POUR SES PAYS VOISINS, AU
ROYAUME-UNI ET EN EUROPE, DE SUIVRE LE
MOUVEMENT ET DE SE PASSER DE LA
"PAPERASSERIE" DU SYSTÈME PÉNAL.**



PRESSION MAXIMALE : LA POLITIQUE PUBLIQUE D'ENTRAVE SYSTÉMATIQUE

Traiter les organisations musulmanes comme des organisations criminelles

En décembre 2017, Emmanuel Macron a demandé à son ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, d'orienter son attention vers les quartiers d'origine des combattants français ayant rejoint la Syrie et l'Irak³⁷. Un premier plan secret - initialement connu sous le nom de "Plan de lutte contre la radicalisation", puis rebaptisé lutte contre "l'islamisme et le repli communautaire" - a été mis en œuvre dans 15 zones inconnues du pays à partir de février 2018.

Son caractère secret - aucune déclaration ou document officiel n'a été publié pour l'annoncer - a été reconnu plus tard par un conseiller d'État, lequel déclara que "« la consigne au début était claire : faire cela à bas bruit. Ne pas communiquer volontairement pour voir si ça marcherait »"³⁸

Cette approche s'est consolidée dans la politique draconienne d'"entrave systématique", qui accorde à l'État français de vastes pouvoirs pour surveiller et fermer des structures, dissoudre unilatéralement des organisations et saisir des fonds sous le prétexte de préserver les valeurs républicaines et de combattre l'"islamisme" et le "séparatisme".

Les entraves systématiques opèrent en se fondant sur une stratégie de style "Al Capone", où les structures peuvent être soumises à des inspections sur des bases bureaucratiques, et où des infractions mineures aux normes d'hygiène et de sécurité peuvent être utilisées pour légitimer des contrôles - c'est-à-dire des interventions répressives de l'État à l'encontre de ces structures.

Cela signifie que les structures musulmanes

dans leur ensemble sont maintenues en permanence sur le qui-vive, tandis que celles qui s'expriment politiquement sont contraintes au silence. Comme le montrent certains des cas ci-dessous, les contrôles appliqués aux institutions peuvent être tout à fait disproportionnés et pensés pour humilier les musulmans de France.

Le 28 novembre 2019, l'ancien ministre de l'Intérieur Christophe Castaner a dévoilé l'existence de la stratégie du gouvernement, et a exposé les résultats et la mécanique de la politique d' "entrave systématique" lors d'une allocution devant les préfets.

Selon lui,

*"Dès qu'il existe des doutes sur un lieu ou sur une association, je vous demande de ne pas hésiter à réaliser des inspections, des contrôles. Et si des manquements sont établis, je vous demande de décider des fermetures administratives sans hésiter."*³⁹

Ces inspections et contrôles sont menés par des contrôleurs administratifs qui passent au crible chaque texte de loi applicable aux établissements afin de trouver une raison d'intervenir. Les deux premières années de cette politique ont donné lieu à 1030 contrôles d'établissements (mosquées, écoles, établissements culturels ou sportifs ou débits de boissons) supposés être gérés par des "islamistes"⁴⁰.

Comme l'a également indiqué Castaner dans son discours

*"il peut s'agir de contrôle de la réglementation en matière d'établissement recevant du public ou d'hygiène, de contrôle de la réglementation des activités sportives, de contrôle de la réglementation de l'accueil des mineurs ou de lutte contre les fraudes. Toutes les options vous sont ouvertes et je compte sur vous pour mener ces opérations"*⁴¹ (emphasis added)

37 <https://www.leparisien.fr/politique/separatisme-l-histoire-tourmentee-d-un-projet-de-loi-brulant-19-11-2020-8409223.php>

38 Ibid.

39 <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-ministres-de-l-Interieur/Archives-Christophe-Castaner/Interventions/Discours-d-ouverture-de-M.-Christophe-Castaner-lors-du-seminaire-des-prefets-consacre-a-la-lutte-contre-l-islamisme-et-le-repli-communautaire>

40 Ibid.

41 Ibid.

Le message général est clair : les personnes chargées de mettre en œuvre la politique d'entrave systématique sont encouragées à utiliser n'importe quel texte législatif - sans nécessairement s'appuyer sur le prétexte de la lutte contre le terrorisme - et à en maximiser l'efficacité, en adoptant une approche hautement punitive des infractions.

Si cette méthode est intrinsèquement disproportionnée dans son ciblage des musulmans, elle est également systématique et suit un plan organisé - comme le prouvent les directives partagées par l'ancien ministre de l'Intérieur. En d'autres termes, la politique est draconienne par conception et le ciblage des musulmans est intentionnel et non accidentel. Il s'agit d'une stratégie de "pression maximale", qui a cherché à terroriser, démanteler et supprimer les fondements d'une société civile indépendante et musulmane en France.

Macron lui-même a clairement indiqué le zèle avec lequel son gouvernement poursuit cette offensive contre la communauté musulmane de France. Dans son discours des Mureaux annonçant ce qui allait devenir la loi anti-séparatisme, il déclare que

*"Tout ça se tient, et c'est ce plan coordonné, déterminé, que nous continuerons de mener. Nous n'avons jamais fait preuve d'angélisme ou de naïveté. Ces actions n'avaient jamais été mises en œuvre avec un tel esprit systématique et une telle méthode. Il nous faut donc aujourd'hui, non seulement les poursuivre, mais les amplifier."*⁴²

D'après les statistiques publiées par le gouvernement français en janvier 2022⁴³:

- 24 887 Contrôles ont été effectués
- 718 organisations musulmanes ont été fermées ou dissoutes par l'État (notamment des écoles, des mosquées et des entreprises).
- 46,000,000€ ont été saisi

En moyenne, cela représente :

- contrôles par jour
- 15 fermetures par mois
- 10 millions d'euros saisis par an

La fermeture de commerces témoigne de la restriction rigoureuse du droit à la propriété des musulmans. Il est nécessaire de rappeler ici que, dans le cas d'un restaurant, le tribunal de l'UE a reconnu que les "intérêts liés à l'exploitation [du restaurant] étaient des "biens" aux fins de l'article 1er du protocole"⁴⁴, ce qui signifie que l'atteinte injustifiée à ces intérêts constitue une violation du droit de propriété.

De même, la fermeture injustifiée d'organisations musulmanes doit être comprise comme une restriction directe de la liberté d'association des musulmans.

L'architecture de l'entrave systématique

L'"entrave systématique" est mise en œuvre par le pouvoir exécutif de l'État qui a pour mission de faire respecter la Loi et de mettre en place des politiques publiques. Ce pouvoir est représenté en France par :

- Le Président de la République (actuellement Emmanuel Macron)
- Le gouvernement.

Au niveau **départemental**⁴⁵ les **préfets**⁴⁶ représentent l'État et sont chargés de la mise en œuvre locale de toute politique publique, dont l'"entrave systématique".

Pour les soutenir et faciliter leur tâche, le gouvernement a créé des "cellules départementales", décrites comme "une équipe pluridisciplinaire, placée sous l'autorité

42 <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/10/02/la-republique-en-actes-discours-du-president-de-la-republique-sur-le-theme-de-la-lutte-contre-les-separatismes>

43 <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/01/12/compte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-mercredi-12-janvier-2022>

44 Tre Traktorer Aktiebolag contre Suisse, CEDH, 7 Juillet 1989

45 Le CIPDR soutient par ailleurs les préfets en collectant les résultats de leur action.

46 <https://www.cipdr.gouv.fr/islamisme-et-separatisme-clir/>

du préfet de département, et vise à coordonner l'action de l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à la lutte contre l'islamisme et le repli communautaire."

Elles sont composées par :

- Le corps préfectoral
- La direction départementale des services de l'éducation nationale
- La direction départementale de la cohésion sociale
- La direction départementale de la protection des populations
- La direction départementale des finances publiques
- L'unité des directions régionales des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi
- Les forces de sécurité intérieure (gendarmerie nationale, police, services de renseignement) ainsi que les référents au sein des CAF, URSSAF ou Pôle Emploi.
- Les autorités judiciaires et les élus locaux sont également des "partenaires essentiels"⁴⁷.

Every section of the public sector is involved.

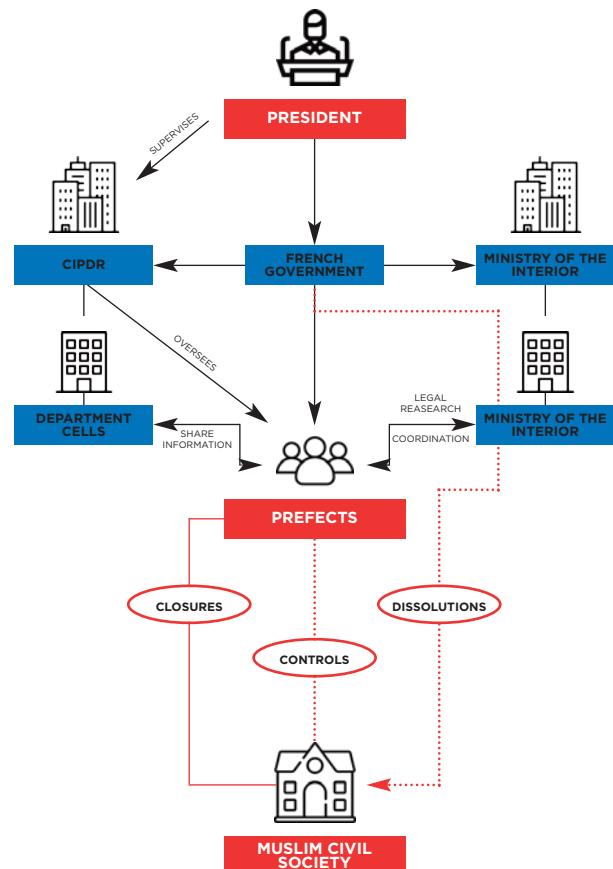
Les tâches officielles de ces cellules sont les suivantes :

- 1 Diagnostiquer l'état de l'"islamisme" et du communautarisme dans le département, et permettre une approche et une analyse intégrées.
- 2 Centraliser et partager les informations confidentielles sur l'islamisme et le communautarisme.
- 3 Entreprendre des contrôles systématiques d'entrave sur la base des informations recueillies, sous l'autorité de la justice et dans le cadre des pouvoirs de police administrative générale ou spéciale.
- 4 Assurer le suivi des infractions constatées lors des contrôles.
- 5 Proposer des actions en concertation avec les élus, les autorités locales et les associations partenaires, y compris des "stratégies de soutien" ou des contrôles.⁴⁸

Les points 1 et 2 concernent la collecte de renseignements et leur partage avec le préfet.

- 3 met en évidence l'instrument de base utilisé pour appréhender les suspects, à savoir les contrôles administratifs.
- 4 consiste à maintenir une pression constante sur les structures, et ce même après que les contrôles aient eu lieu.
- 5 concerne la question de la police idéologique ; les suspects idéologiques doivent être "soignés" en revenant aux valeurs et principes républicains.

Il s'agit d'une architecture localisée de surveillance et de pression sur les communautés et structures majoritairement musulmanes ; ces cellules et les préfets qu'elles soutiennent doivent être considérés comme une police idéologique et un service de renseignement au niveau local, spécifiquement anti-musulmans.



47 Ibid.

48 Ibid.

La vaste loi anti-séparatiste, décrite plus loin dans ce rapport, a également élargi le champ d'application de la politique d'entrave systématique tout en augmentant la capacité de l'État français à mener son offensive laïque.

A partir de février 2021, chaque département est doté de sa cellule opérationnelle. Au cours de l'année 2021, le rythme des contrôles d'entrave systématique - en particulier de dissolutions d'organisations musulmanes - s'est nettement accéléré.

L'avenir de la politique d'entrave systématique

Il convient de rappeler que cet ensemble de pouvoirs que l'État français s'est octroyé n'a pas pour but de lutter contre la violence ou la "criminalité" au sens classique du terme : le "délit" en question est idéologique.

Alors que les politiques de lutte contre l'extrémisme "pré-crime", telles que Prevent/CVE, sont depuis longtemps critiquées pour leur caractère intrusif, répressif et leur effet paralysant sur la dissidence, la politique d'entrave systématique va beaucoup plus loin.

Elle associe le maintien de l'ordre idéologique de Prevent aux tactiques de pression maximale habituellement utilisées dans le cadre de la lutte contre le crime organisé. En termes clairs, la politique d'entrave systématique vise à maintenir les musulmans de France en état de siège.

La politique d'entrave systématique est un exemple d'une tendance profondément troublante vers l'utilisation de ce que CAGE appelle des politiques de "sanctions civiles" - des pouvoirs exécutifs qui opèrent en dehors des limites du droit pénal et souvent au-delà de la portée de la responsabilité formelle.

La récente couverture des pouvoirs de "privation de citoyenneté" en Grande-Bretagne a finalement soumis l'un de ces pouvoirs à un certain examen, mais l'arsenal de sanctions civiles du gouvernement britannique est vaste et s'inscrit dans le projet d'approche plus punitive du Home Office de Priti Patel à l'égard des "indésirables".

La tendance de la France à accorder à ses ministres la possibilité de réprimer les organisations sous les prétextes les plus infimes, jusqu'à liquider par décret les organisations dissidentes, suscite de vives inquiétudes quant à la possibilité pour ses pays voisins, au Royaume-Uni et en Europe, de suivre le mouvement et de se passer de la "paperasserie" du système pénal.

Jusqu'à présent, les contrôles abusifs et les fermetures administratives de cette politique publique ont été utilisés en grande majorité pour cibler la société civile musulmane. Les pouvoirs de dissolution des organisations par décret se sont toutefois étendus au-delà des organisations musulmanes.

Une organisation antiraciste et un média local de gauche ont été soumis à ce pouvoir par exemple. Et à l'image de l'approche du gouvernement britannique qui consiste à assortir les pouvoirs anti-musulmans de mesures similaires pour l'extrême droite au nom de l'"équilibre", de nombreux mouvements d'extrême droite ont été dissous pendant le mandat de Macron également, et le Comité interministériel pour la prévention de la criminalité et de la radicalisation a commencé à indiquer le "séparatisme d'extrême droite" comme l'un des types de "séparatisme" à combattre.

Ces changements indiquent que toute la mécanique de l'entrave systématique pourrait très bien être utilisée à l'avenir pour cibler d'autres idéologies. Le schéma institutionnel

52 <https://www.newstatesman.com/politics/uk-politics/2022/01/exclusive-nationality-and-borders-bill-is-unconstitutional-says-top-law-firm>

53 <https://www.cage.ngo/citizenship-deprivations-what-you-need-to-know>

54 The Black African Defense League was dissolved on the 29th of September 2021. See the decree here : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044125949>

55 Nantes Révoltée dissolution process started the 26th of January 2022 : <https://www.nantes-revoltee.com/> ● darmanin-engage-la-dissolution-de-nantes-revoltee-●/

56 See SG-CIPDR official video : https://www.youtube.com/watch?v=nYfyTbr_MS4&t=ls
<https://www.parisjob.com/emplois/dlpaj-prefiguration-redacteur-juridique-au-bureau-de-l-instruction-et-de-l-action-administratives-h-f-13645797.html>

57 <https://twitter.com/GDarmanin/status/1485668299623047172>

spécifique créé pour contraindre la société civile musulmane à soumettre l'ensemble de son mode de vie aux valeurs républicaines pourrait devenir un schéma générique utilisé pour réduire au silence toute forme de dissidence idéologique.

Il faut s'opposer à cette centralisation de pouvoir arbitraire, en dehors de toute considération idéologique des groupes visés.

Le fonctionnement de l'entrave est également consolidé avec la création d'un nouveau bureau placé sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, composé de deux sections :

La première section

"orienté et instruit les travaux préalables au prononcé des mesures de police administrative en lien avec les services compétents, produit des notes d'analyse, prépare les mesures de fermeture des lieux de culte et de dissolution des associations et contrôle leur mise en œuvre".

La seconde est utilisée

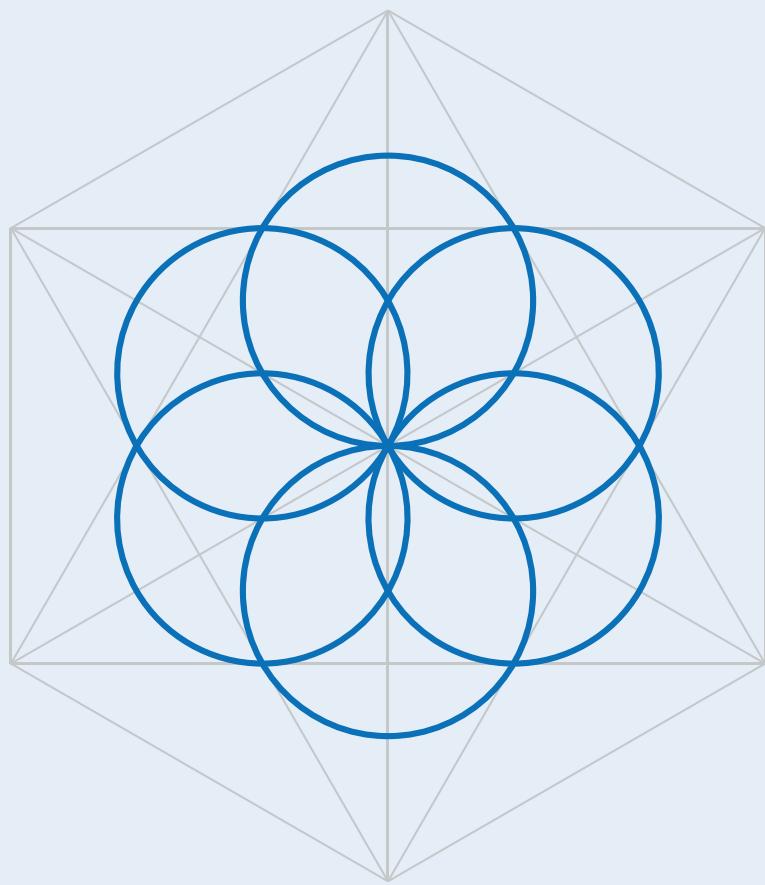
"pour les mesures antiterroristes, qui préparent les mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance, les gels d'avoirs et les interdictions de sortie. Les deux sections sont destinées à travailler en étroite collaboration".

Ce bureau est susceptible de collaborer étroitement avec les services de renseignement français, dont les effectifs ont considérablement augmenté sous la présidence de M. Macron .

La création de ce nouveau bureau doit être comprise comme une évolution importante.

Jusqu'à présent, l'entrave systématique a surtout visé les organisations, les mosquées ou les entreprises, mais n'a pas nécessairement ciblé les individus en recourant à des "mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance". Cela devrait bientôt changer, ce qui nous amène à penser que les militants musulmans - en dehors de leurs organisations affiliées - pourraient être victimes de la force policière, à travers des perquisitions et des assignations à résidence.

L'institutionnalisation de cette politique - qui a pour colonne vertébrale la législation et l'ensemble du pouvoir exécutif - indique que l'entrave systématique est appelée à rester une caractéristique du paysage politique en France pour les années à venir. Il est clair que le défi à venir va au-delà de la simple remise en cause de politiques ou de lois spécifiques, mais doit également inclure l'abolition des institutions créées pour mettre en œuvre cette persécution islamophobe.



AFFAIRES

Fermeture et remplacement d'un lycée musulman à Paris par un lycée juif

Une école privée dirigée par des musulmans à Paris a été fermée en décembre 2020 après une inspection menée par près de 40 contrôleurs administratifs, en novembre 2020.

Selon les autorités, les normes de sécurité du bâtiment n'ont pas été respectées. L'école était située dans un bâtiment où d'autres institutions accueillent des enfants, pourtant ces institutions - qui ne sont pas dirigées par des musulmans - n'ont pas été ciblées par les autorités, ni fermées .

Aucun travail de réhabilitation n'a été effectué, les locaux sont pourtant désormais employés par une école juive et une synagogue.

Contraint d'afficher le poster de Marianne dans son commerce.

En 2021, un boucher musulman du sud de la France a été harcelé par les autorités et soumis à de nombreux contrôles portant sur les normes d'hygiène et de sécurité.

Lors du dernier de ces contrôles, les autorités l'ont obligé à afficher un poster représentant une statue de Marianne, personnification de la République française. L'affiche avait été créée pour promouvoir l'interdiction du niqab en 2010, et était habituellement exposée dans les institutions publiques.

L'affichage représente une marque qui porte un lourd message politique : un musulman sous surveillance travaille ici.

Terroriser les enfants musulmans

En banlieue parisienne, deux écoles privées islamiques ont fait l'objet de contrôles de la part des autorités.

Dans le premier cas, l'école a fait l'objet d'une descente de police pendant un jour de classe : ils ont pénétré de force dans les classes en portant des armes, ce qui a traumatisé les enfants.

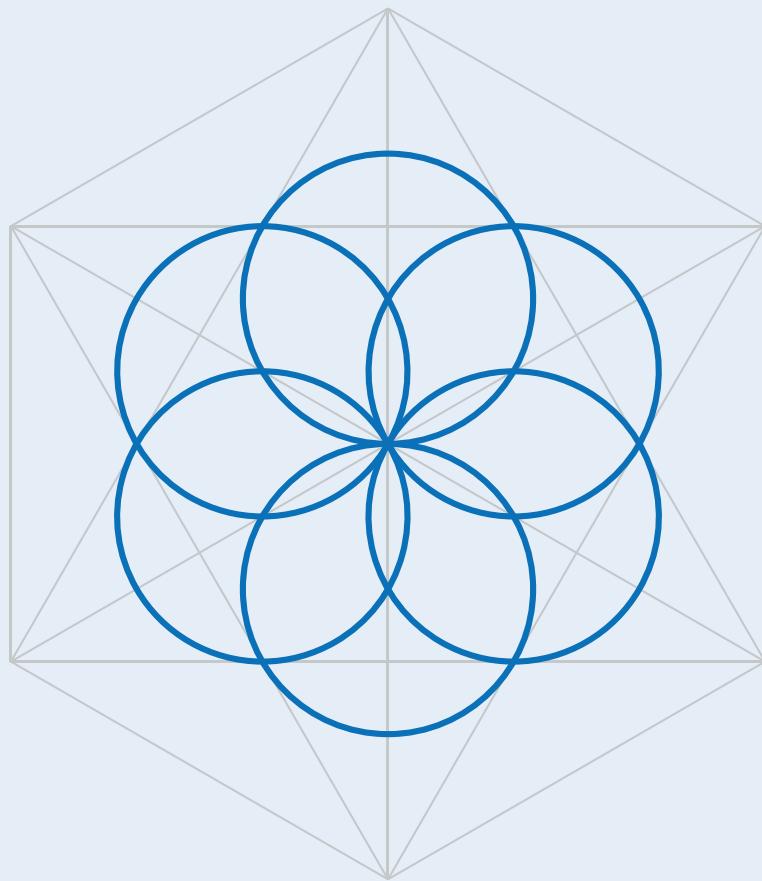
Dans le second cas, un groupe de contrôleurs administratifs a vérifié l'application des normes relatives à l'hygiène, à la sécurité et à l'éducation pendant une journée entière - en appliquant la méthode classique de l'entrave systématique - afin de trouver une justification pour fermer l'école.

Une écolière aurait entendu certaines des discussions des contrôleurs à la fin de la journée, lesquels auraient dit avec dédain et mépris :

"Tu as vu leurs visages ? ! Ils avaient peur, n'est-ce pas ?"



**DE JANVIER À JUIN 2022, LA FRANCE
PRÉSIDERA LE CONSEIL DE L'UE ET TENTERA
PROBABLEMENT DE PROJETER SON
AUTORITÉ ET SON INFLUENCE.
EN EFFET, SON PROGRAMME POUR LA
PRÉSIDENCE MENTIONNE QU'ELLE
"SOUHAITE ÉGALEMENT LUTTER CONTRE LES
COMPORTEMENTS DES INDIVIDUS ET
ENTITES QUI, PAR LEURS DISCOURS ET LEURS
ACTIONS, CONTRIBUENT À LA
RADICALISATION ET AU PASSAGE À L'ACTE
VIOLENT."**



UN MINISTÈRE DE LA PROPAGANDE MODERNE : COMMENT LA LIBERTÉ DE RELIGION ET D'OPINION DES MUSULMANS EST RESTREINTE ET REDÉFINIE

Dans le cadre de l'accent mis par l'État français sur la préservation et le maintien de l'idéologie, celui-ci a également créé un certain nombre d'organismes et de comités à cette fin dans le cadre de ses efforts généraux pour lutter contre le "séparatisme islamiste".

Le Comité interministériel de la laïcité (CIL) : reconquérir la laïcité

Après la dissolution de l'ancien Observatoire de la laïcité, jugé trop laxiste , le Comité interministériel de la laïcité (CIL) a été créé le 4 juin 2021.

"En ce 15 juillet 2021, avec l'installation du Comité interministériel de la laïcité (CIL), que j'ai l'honneur de présider, le Gouvernement se met en ordre de marche pour protéger les équilibres de notre modèle de laïcité, presqu'unique au monde, qui concilie l'exercice des libertés individuelles avec l'exigence de cohésion républicaine."

"Nous redonnons ainsi toute leur force aux grands principes hérités de 1905, en les adaptant aux défis de notre société contemporaine."

Le CIL a pris 17 décisions, qui font toutes partie d'un plan subdivisé en 5 sections :

- 1 Garantir le respect du principe de laïcité dans tous les services publics
- 2 Former tous les agents publics à la laïcité
- 3 Diffuser une culture de la laïcité dans tous les services publics
- 4 Promouvoir le modèle de laïcité auprès de la société civile
- 5 Coordonner les travaux interministériels sur la laïcité

La quatrième section du plan, Promouvoir notre modèle de laïcité avec la société

civile, mérite d'être observée de plus près.
Il comprend 6 points :

- Veiller à ce que les organisations/ associations respectent les valeurs de la République.
- Soutenir les entreprises dans la gestion des questions religieuses
- Produire et diffuser des connaissances sur le principe de laïcité en engageant le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.
- Célébrer la laïcité au niveau national
- Promouvoir la laïcité par le biais d'un prix universitaire et d'actions sur le terrain
- Mobiliser le réseau diplomatique et consulaire pour une diplomatie d'influence en faveur du modèle français de laïcité.

Cette approche décrit un usage forcé de l'appareil idéologique français afin de définir les limites de la culture politique française et fermer l'espace aux idéologies alternatives ou dissidentes en dehors de celle-ci. Dans ce contexte, la "promotion de la laïcité" est l'arme douce du rappel à l'ordre idéologique de la société civile.

Le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) et son Unité Républicaine de Contre-Discours

La fonction du CIPDR était initialement de mettre en œuvre et d'exécuter les politiques gouvernementales en matière de criminalité et de " radicalisation ". Depuis le discours de Macron aux Mureaux, cet organe est désormais chargé de la lutte contre le séparatisme, comme en témoigne la description officielle de

59 https://www.lexpress.fr/actualite/politique/pourquoi-l-observatoire-de-la-laicite-cristallise-les-tensions_2136890.html

60 https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statut_et_remunerations/laicite/CIL/20210715_dp_17_decisions-laicite.pdf

61 Ibid.

ses fonctions intitulée "De la prévention de la radicalisation... à la lutte contre le séparatisme" :

"Jusqu'à présent la réponse publique portait sur la radicalisation violente, pour empêcher le passage à l'acte (...). la radicalisation et le terrorisme sont les symptômes les plus graves d'un mal plus profond, l'islamisme et le communautarisme (...)

L'enjeu n'est pas l'islam, mais l'islam politique qui est une doctrine politique qui vise à instaurer un contrôle de la société avec une restriction des libertés et qui vise à installer la charia au-dessus des lois de la République."

Cet organe spécifique est composé d'une variété de sous-sections . Nous nous concentrerons ici sur l' "Unité de Contre-Discours républicain" - qui ne peut être décrit que comme une unité de propagande à plein temps - et sur le compte Twitter du secrétariat central du CIPDR. Selon Marlène Schiappa, la ministre déléguée à la Citoyenneté, son rôle est de contrer le " cyber-islamisme " .

Plus précisément, il doit contrer les "discours islamistes sur le web" et "défendre les valeurs [républicaines]" à travers une "guerre d'influence". Selon le ministre de l'Intérieur Darmanin, sa mission est de "surveiller les réseaux sociaux, débusquer les influenceurs de la "djihadosphère" et empêcher leurs mensonges et menaces de se propager".

L'unité est composée de 17 analystes qui :

- Surveillent les discours "islamistes" sur les réseaux sociaux
- Identifient les "prédicateurs islamistes" sur les réseaux sociaux
- Promeuvent des contenus louant les valeurs républicaines et/ou déconstruisant les "discours islamistes".

Ici encore, il s'agit de comprendre ce qui constitue un "discours islamiste". Le cadre idéologique s'inspire naturellement de la littérature que nous avons évoquée

précédemment. Ce lien a été reconnu par un membre du ministre de l'Intérieur qui considère que la majorité des contenus liés à la pratique de l'islam sur les réseaux sociaux en France sont principalement "connectés à la sphère salafiste et s'inscrivent dans l'islamisme, très loin de la sphère spirituelle " .

En effet, en appliquant le raisonnement selon lequel toute dissidence d'inspiration islamique est une forme dangereuse de "séparatisme", l'unité a identifié plus de 20 individus qui seraient des "prêcheurs de haine" et a tenté de contrer les accusations d'islamophobie parrainée par l'État. L'unité diffuse du contenu sur sa page Twitter qui présente systématiquement ces accusations comme des "mensonges" ou des "fake news" , ce qui blanchit les politiques islamophobes de la France.

L'Unité promeut également le récit soutenu par l'État selon lequel tout comportement islamique visible fait partie du projet islamiste - et est donc un facilitateur du "séparatisme". Cette promotion se fait par le biais de contenus "éducatifs" basés sur les travaux, par exemple, du célèbre universitaire français Gilles Kepel, lesquels tentent de décrire la menace d'un "jihadisme d'atmosphère " - analogue au concept d'"extrémisme non violent" du gouvernement britannique, qui "peut créer une atmosphère propice au terrorisme et populariser des opinions que les terroristes exploitent par la suite" .

Par ailleurs, le SG CIPDR a lancé en avril 2021 un appel à propositions intitulé " fonds Marianne ", offrant 2,5 millions d'euros à accorder sous forme de prix aux organisations de la société civile qui présenteront un projet permettant de :

*"Riposter à la propagande séparatiste ainsi qu'aux discours complotistes en ligne, en particulier sur les réseaux sociaux";
- " Défendre les valeurs républicaines de liberté, de conscience et d'expression,*

62 <https://www.cipdr.gouv.fr/strategie-gouvernementale/>

63 i.e. Separatism practised by groups within the country isolating or breaking away from the rest of society

64 https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2021/07/Juillet-2021_Organigramme_SG_CIPDR_totalement_anonymise-1.pdf

65 <https://www.nouvelobs.com/terrorisme/20201023.OBS35123/info-obs-marlene-schiappa-annonce-la-creation-d-une-unite-de-contre-discours-republicain-sur-les-reseaux-sociaux.html>

66 <https://www.fondapol.org/dans-les-medias/dans-les-coulisses-de-la-lutte-contre-les-influenceurs-islamistes/>

67 <https://www.lemondedelasecurite.fr/publication/4440-c-est-quoi-l-unite-de-contre-discours-republicain.html>

68 https://twitter.com/sg_cipdr/status/1387104212996272131?lang=en

https://twitter.com/sg_cipdr/status/1376215511562878986?lang=en

69 <https://www.cipdr.gouv.fr/nouvelle-menace-le-jihadisme-datmosphere/>

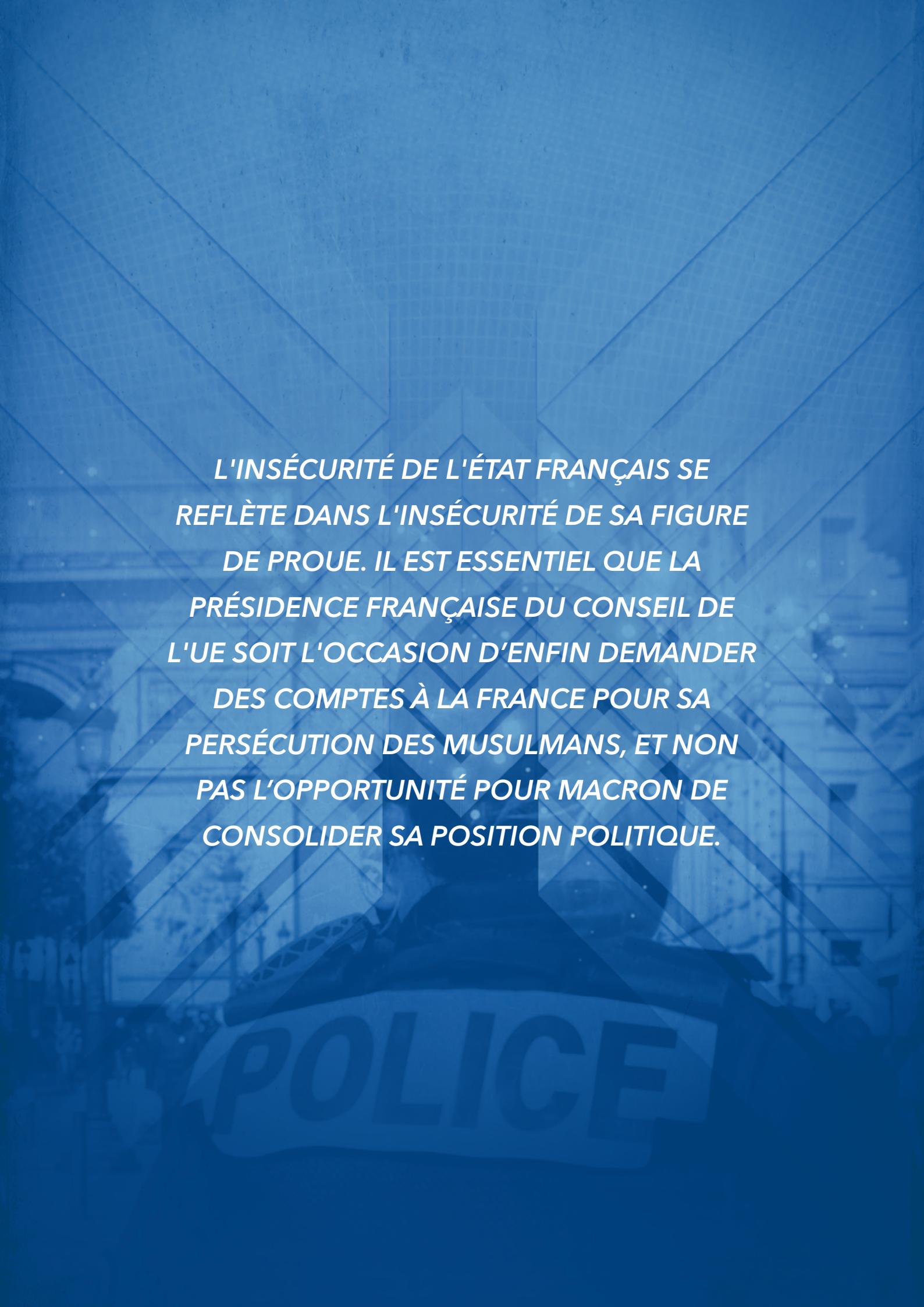
d'égalité, entre tous les hommes et entre toutes les femmes, de fraternité et de laïcité qui sont le ciment de la concorde et de la cohésion nationales".

Semblables à des programmes tels que Prevent ou le défunt fonds Building a Stronger Britain Together, les fonds Marianne constituent une tentative de recrutement et de cooptation de la société civile pour promouvoir la ligne du gouvernement contre ses ennemis désignés.

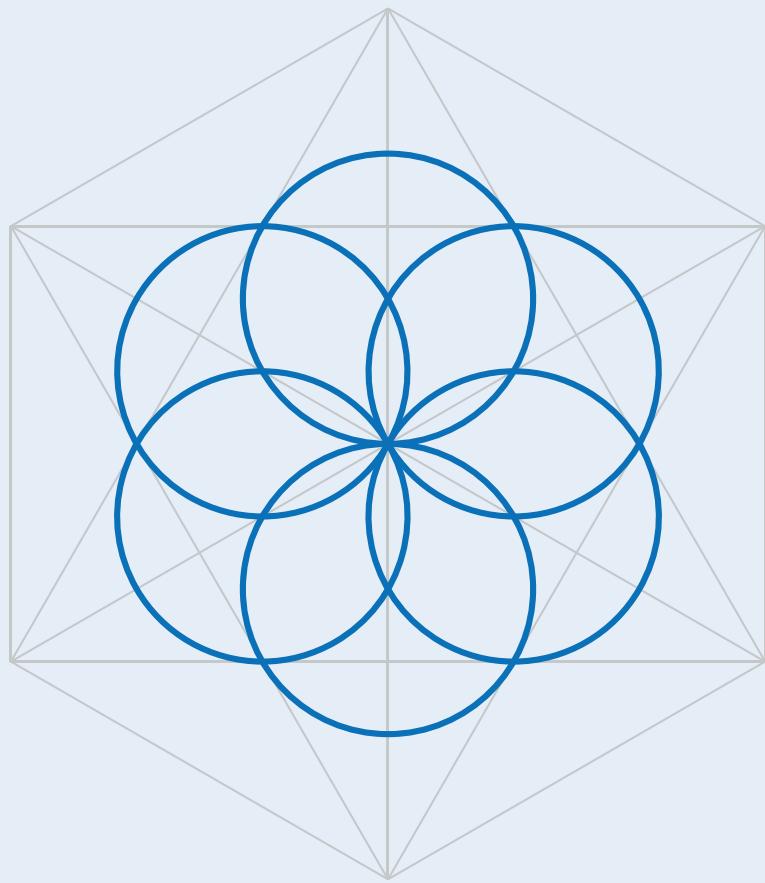
Elle fonctionne en tandem avec la politique d'entrave systématique - la carotte et le bâton pour récompenser la conformité ou punir la dissidence au sein de la société civile.

En faisant adopter leur récit par des organisations de la société civile prétendument indépendantes, les propagandistes peuvent alors se cacher derrière la bannière de la "liberté d'expression" et rejeter les accusations selon lesquelles l'État exercerait une influence indue sur la société civile.

70 <https://www.gov.uk/government/publications/prevent-duty-guidance/revised-prevent-duty-guidance-for-england-and-wales>
71 <https://www.cipdr.gouv.fr/appel-a-projets-national-2021-fonds-marianne/>



**L'INSÉCURITÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS SE
REFLÈTE DANS L'INSÉCURITÉ DE SA FIGURE
DE PROUE. IL EST ESSENTIEL QUE LA
PRÉSIDENCE FRANÇAISE DU CONSEIL DE
L'UE SOIT L'OCCASION D'ENFIN DEMANDER
DES COMPTES À LA FRANCE POUR SA
PERSÉCUTION DES MUSULMANS, ET NON
PAS L'OPPORTUNITÉ POUR MACRON DE
CONSOLIDER SA POSITION POLITIQUE.**



**L'ASSAUT LÉGISLATIF
S'ÉTEND**

L'attaque contre les musulmans et la société civile musulmane est le résultat d'une double approche consistant à présenter les expressions de l'islam ou l'activité civique des musulmans comme une menace idéologique, et d'un programme législatif qui a conféré un pouvoir sans précédent à l'État, en particulier au pouvoir exécutif.

Si la politique d'entrave systématique est au cœur de l'approche du gouvernement français face au "séparatisme islamiste", celui-ci a également introduit une série de politiques pour accroître l'étendue de ses pouvoirs et sa portée dans la société française.

Loi anti-séparatisme

En janvier 2021, le gouvernement français a présenté au Parlement français le "projet de loi antiséparatiste", lequel sera promulgué en août de la même année - passant par la chambre basse du Parlement avec 70 % de votes favorables.

Le projet de loi a été motivé par la même inquiétude portant sur la laïcité et le "séparatisme" qui façonne la politique d'entrave systématique, comme en témoigne l'avis officiel sur le projet de loi publié le 9 décembre 2020 par le Conseil d'État :

"Les mesures du projet visent à apporter une réponse à ces agissements, qui traduisent de la part de leurs auteurs la volonté d'organiser leur vie selon des règles qui ne sont pas compatibles avec celles des lois de la République, et peuvent même aller chez certains jusqu'à l'adhésion aux idées et actions de groupements à caractère terroriste.

Ces agissements affectent, selon le constat fait par le Gouvernement, presque tout le champ de la vie sociale, ce qui explique la variété des domaines couverts par le projet. (...) ces phénomènes fragilisent la cohésion de la Nation."

Plus inquiétant encore, le Conseil a implicitement validé la nécessité de la politique d'"entrave systématique" et d'une approche de la "société dans son ensemble" à l'égard de la

question du séparatisme, indiquant que les mesures législatives étaient absolument insuffisantes pour faire face à de tels "actes" :

"Mais il estime que, quelle que soit l'utilité d'instruments préventifs et répressifs de la nature de ceux que prévoit le projet de loi, la réponse nécessite, au-delà de mesures législatives, la mobilisation de toutes les collectivités et de toutes les politiques publiques."

Dans le sillage du Conseil, le Premier ministre Jean Castex a rédigé une circulaire publique le 24 juin 2021, identifiant explicitement l'objectif supérieur du projet de loi comme étant lié à la politique d'entrave systématique -

"Cette politique d'entrave sera prochainement renforcée par les nouveaux dispositifs prevus par le projet de loi confortant le respect des principes de la République."

Cette loi radicale contient 101 dispositions, dont certains des éléments les plus significatifs sont les suivants :

- Il étend considérablement les pouvoirs des gouvernements pour dissoudre une organisation ;
- Les lieux de culte peuvent être fermés temporairement pour mettre fin au travail des "prédicateurs de la haine".
- Les associations culturelles seront soumises à un contrôle fiscal et administratif plus strict ;
- Les organisations qui sollicitent des fonds publics devront signer un "contrat républicain" et se conformer à ses conditions ;
- Le renforcement de la laïcité, qui exige la neutralité politique, philosophique et religieuse de tout fonctionnaire - y compris l'interdiction du port de symboles religieux. Cette obligation légale est désormais étendue aux employés non fonctionnaires d'organismes publics ou privés participant à une mission de service public, tels que les conducteurs de train, les agents de santé, les agents de nettoyage et bien d'autres encore.

72 <https://www.conseil-etat.fr/ressources/avis-aux-pouvoirs-publics/derniers-avis-publies/avis-sur-un-projet-de-loi-confortant-le-respect-par-tous-des-principes-de-la-republique>

73 Ibid.

- Les référents laïcité veilleront au respect de la laïcité et des valeurs républicaines dans le secteur public. Ils rédigent des rapports annuels dans lesquels ils dévoilent les transgressions dont ils ont été témoins .
- La loi vise l'enseignement privé islamique et l'enseignement à domicile en introduisant de nouveaux outils exécutifs facilitant la suspension ou la fermeture des écoles privées islamiques, et en restreignant l'accès à l'enseignement à domicile.

Grâce aux réformes introduites par la loi, le système juridique dans son ensemble s'est transformé : d'un garant potentiel de la protection des droits fondamentaux des musulmans, celui-ci s'est métamorphosé en un ensemble d'outils permettant à l'État de les persécuter. En d'autres termes, il a été utilisé comme une arme pour sévèrement limiter la capacité des musulmans à pratiquer librement leur religion et à exprimer leur désaccord. Ainsi, les limites de leur liberté de religion, d'opinion et d'association sont ici clairement restreintes.

La loi anti-séparatisme renforce la politique d'entrave systématique et les pouvoirs dont disposent ceux qui la mettent en œuvre. Lorsqu'une inspection a lieu dans le cadre de cette politique, il existe un nombre accru de dispositions légales permettant d'identifier une violation, ce qui augmente la probabilité de trouver une raison d'imposer une fermeture.

La loi a été largement condamnée par les militants musulmans et a conduit à la création d'une nouvelle coordination - composée d'au moins 17 organisations et 97 personnalités publiques, musulmanes et non musulmanes, françaises et non françaises - qui s'y oppose .

Charte des imams

À la suite du meurtre de Samuel Paty, Macron a dévoilé fin 2020 une " charte des imams " rédigée par le Conseil français du culte

musulman soutenu par l'État, et mise en œuvre par le nouveau Conseil national de l'imam , créé en novembre 2021.

Il s'agit d'un effort acharné pour forcer les imams à se conformer à l'autoproclamé "Islam français" promu par le gouvernement, et à subordonner l'Islam à la République.

La Charte comprend les clauses suivantes :

"Aucune conviction religieuse ne peut être invoquée pour se soustraire aux obligations des citoyens."

"D'un point de vue religieux et éthique les musulmans, qu'ils soient nationaux ou résidents étrangers, sont liés à la France par un pacte. Celui-ci les engage à respecter la cohésion nationale, l'ordre public et les lois de la République. "

"Le principe d'égalité devant la loi nous oblige à nous conformer aux règles communes et les faire prévaloir sur toutes les normes et règles y compris celles issues de nos convictions et/ou de nos interprétations religieuses."

"La présente « charte des « principes », a pour objectif, clairement énoncé, de lutter contre toute forme d'instrumentalisation de l'islam à des fins politiques et/ou idéologique."

"Les signataires s'engagent donc à refuser de s'inscrire dans une quelconque démarche faisant la promotion de ce qui est connu sous l'appellation « islam politique »."

"Par « islam politique », la présente charte désigne les courants politiques et/ou idéologiques appelés communément salafisme (wahhabisme), le Tabligh ainsi que ceux liés à la pensée des Frères musulmans et des courants nationalistes qui s'y rattachent."

En mars 2021, une coalition mondiale de 25 organisations de la société civile et ONG de 11 pays, dont CAGE, a soumis une plainte contre la France à la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen .

Le document souligne la nature discriminatoire de la Charte des imams et accuse la France de

74 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_45206/CIRC

75 See article 7 of the relevant decree here : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044560491>

76 <https://www.facebook.com/CoordinationCLS/>

77 <https://www.mosqueedeparis.net/charte-des-principes-pour-lislam-de-france/>

78 <https://www.cage.ngo/global-coalition-urges-european-commission-president-to-investigate-france-at-the-european-court-of-justice-for-systematic-rights-violations-against-muslims-and-imposition-of-discriminatory-i>

violer la Charte des droits fondamentaux de l'UE et ses garanties sur la liberté de pensée, de conscience et de religion, ainsi que la Convention européenne des droits de l'homme.

Bien que la Charte n'ait aucune valeur juridique, elle demeure un outil politique puissant dont la souscription est en réalité contraignante. En effet, le refus de la signer peut déclencher directement la répression de l'État par le biais de l'"entrave systématique". Le document crée une relation de soumission entre l'État et la communauté musulmane, où cette dernière est censée sacrifier certaines de ses croyances et pratiques pour respecter le "pacte" qu'elle aurait conclu avec le premier.

Le ministère de l'éducation

Parallèlement à la mise en œuvre de la loi anti-séparatiste, le ministère de l'éducation a activement servi d'appareil idéologique pour l'offensive renouvelée de l'État français en matière de laïcité.

La loi anti-séparatisme a fortement restreint les possibilités d'enseignement à domicile, limitant le choix des parents (lire : les parents musulmans) d'éduquer leurs enfants de manière indépendante. Le système éducatif islamique est sous-développé en France, ne comprenant que 70 écoles pour une communauté de 6 à 7 millions de personnes. En revanche, 300 écoles juives existent sur le sol français pour une communauté de 600 000 personnes. De plus, depuis le vote de la loi Gatel de 2018 qui donne le pouvoir au ministre de l'éducation de refuser l'ouverture d'une école privée pour atteinte à l'ordre public parallèlement à l'entrave systématique, ce nombre risque de diminuer drastiquement.

Pour de nombreux parents musulmans, conscients de la nécessité d'éduquer leurs enfants de manière islamique afin de leur permettre de s'épanouir pleinement dans leur

foi et d'être préparés à relever les défis intellectuels de leur temps, l'enseignement à domicile était la seule option autre que les écoles islamiques privées. Ce nouveau cadre oblige effectivement les parents musulmans à envoyer leurs enfants dans le système d'enseignement public et laïc, où les symboles religieux ostentatoires comme le hijab sont interdits. Les militants musulmans en France sont conscients que cette stratégie fait partie d'une "désislamisation" progressive et calculée de toute une génération de musulmans.

En septembre 2021, le ministère de l'éducation a lancé une campagne visant à promouvoir plus énergiquement la laïcité. Dans l'annonce officielle accompagnant ce lancement, le ministère a déclaré que

"Cette campagne vise à montrer que la laïcité n'est pas qu'un principe qui fonde notre contrat social, mais qu'elle s'inscrit dans le quotidien des élèves en leur permettant de vivre libres, égaux et unis quelles que soient leurs convictions. (...)"

L'objectif est de parler de la laïcité dans ses aspects les plus fédérateurs ; montrer que le respect mutuel, l'égalité promise à tous, les relations apaisées au sein de l'École mais aussi l'acquisition de références communes comme la possibilité de l'émancipation sont permis, entre autres, par le respect de la laïcité."

Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer est allé jusqu'à dire que les professeurs qui "militaient contre les valeurs républicaines" devaient sortir "de ce métier", estimant que leur rôle est de transmettre "les valeurs républicaines". Parallèlement à la campagne sur la laïcité, le ministère a donc lancé un programme de formation des professeurs pour leur enseigner la laïcité et son partage avec les enfants .

Identifier la laïcité comme un credo fondamental - " faisant partie de la vie quotidienne des élèves " - avec des

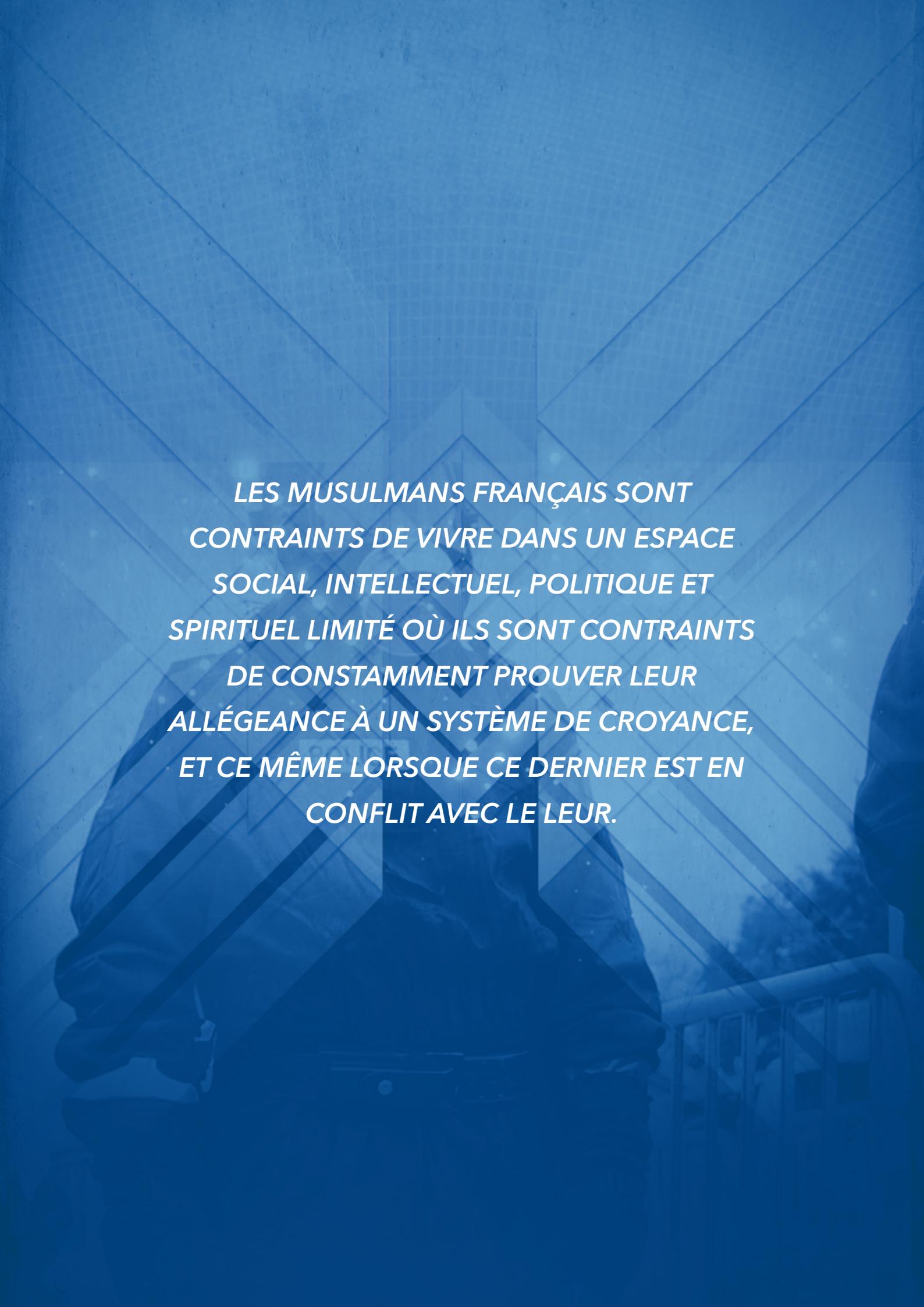
79 <https://www.education.gouv.fr/lancement-d-une-campagne-nationale-de-promotion-de-la-laïcité-l-école-324737>

80 <https://www.leparisien.fr/societe/jean-michel-blanquer-aux-enseignants-si-vous-militez-contre-les-valeurs-de-la-republique-sortez-de-ce-metier-19-10-2021-HUJT5JN6IJG5JGAOPY4WOQYIR4.php>

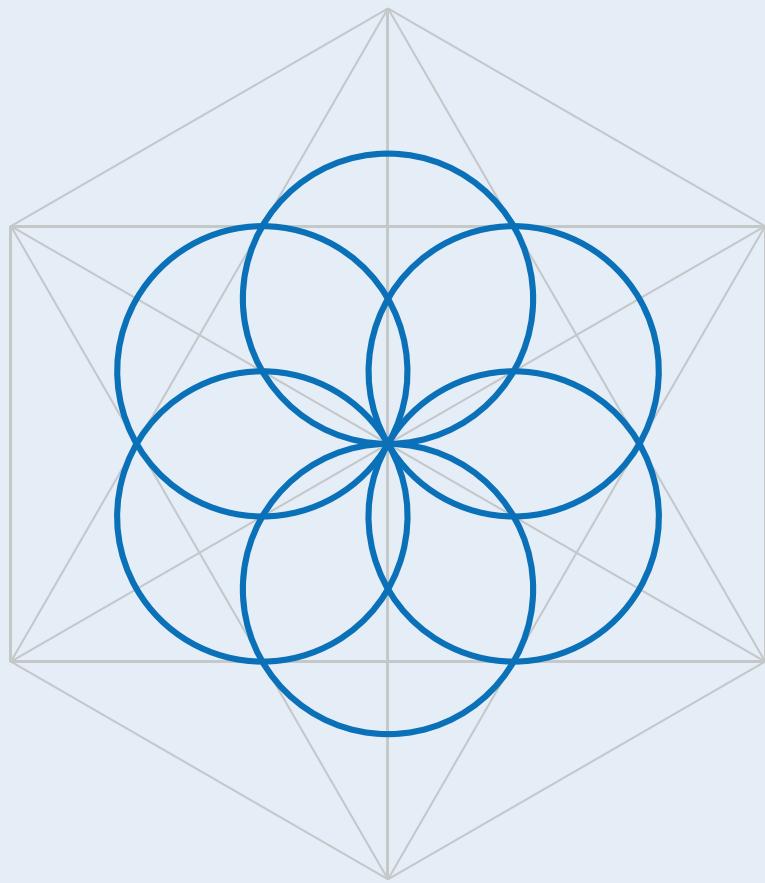
81 <https://www.education.gouv.fr/laïcité-et-valeurs-de-la-republique-le-ministre-retient-les-preconisations-de-jean-pierre-obin-pour-323594>

conséquences sociales très concrètes - respect mutuel, égalité, relations pacifiques au sein de l'école, acquisition de références communes et émancipation - qui ne peuvent être atteintes que par l'application exclusive de ce credo signale un tournant agressif. Elle est analogue à la promotion forcée des "valeurs britanniques fondamentales" dans les écoles britanniques dans le cadre du devoir de prévention, et d'après les déclarations ci-dessus, elle exerce le même effet disciplinant que les valeurs britanniques fondamentales ont eu sur les enseignants.

Les musulmans français sont contraints de vivre dans un espace social, intellectuel, politique et spirituel limité où ils sont contraints de constamment prouver leur allégeance à un système de croyance, et ce même lorsque ce dernier est en conflit avec le leur.



***LES MUSULMANS FRANÇAIS SONT
CONSTRAINTS DE VIVRE DANS UN ESPACE
SOCIAL, INTELLECTUEL, POLITIQUE ET
SPIRITUEL LIMITÉ OÙ ILS SONT CONSTRAINTS
DE CONSTAMMENT PROUVER LEUR
ALLÉGEANCE À UN SYSTÈME DE CROYANCE,
ET CE MÊME LORSQUE CE DERNIER EST EN
CONFLIT AVEC LEUR.***



FRANCE : FIN DE PARTIE

La présidence d'Emmanuel Macron a sans aucun doute été la plus oppressive pour les musulmans français dans l'histoire récente. Quel que soit le résultat de l'élection présidentielle de 2022, son mandat présidentiel laissera probablement un héritage : l'institutionnalisation intense d'une persécution étatique de la société civile musulmane en France.

La France est un pays en proie à des contradictions et à de profondes insécurités. Bien qu'il ait été annoncé comme un prétendu phare de la stabilité lors de son élection - repoussant les défis de Marine Le Pen (extrême droite) et de Jean-Luc Mélenchon (gauche) - le mandat de Macron a vu le pays sombrer dans une série de conflagrations et de crises, la réponse de l'État repoussant constamment les limites de la répression violente.

Alors que les racines de l'islamophobie française sont profondes, la nature insoluble de la crise française semble se traduire par une augmentation des abus à l'encontre des musulmans dans le pays au cours des prochaines années, attisés par le gouvernement français à des fins politiques. En effet, malgré ces mesures radicales et de grande envergure prises par le gouvernement, l'ensemble de l'échiquier politique français continue de considérer l'islam et les musulmans comme des questions qui n'ont pas été suffisamment traitées.

La campagne présidentielle actuelle le prouve.

Il est raisonnable de s'attendre que le futur président - qu'il s'agisse d'Emmanuel Macron, de Marine Le Pen, d'Eric Zemmour ou de Valérie Pécresse - non seulement maintienne la structure de la politique d'" entrave

systématique ", mais cherche à augmenter et à étendre ses pouvoirs pour cibler les musulmans plus intensément encore. Le parti de Valérie Pécresse, Les Républicains, a proposé un projet de loi en 2020 qui aurait permis la création d'un "Guantanamo français" pour interner les musulmans fichés pour "radicalisation" présumée à la demande du ministère de l'Intérieur - pour une période soumise à un renouvellement indéfini . Le même parti a également demandé la fermeture de toute mosquée refusant de signer la charte de l'imam. De son côté Marine Le Pen, du parti d'extrême droite Rassemblement National, considère la lutte contre l'"islamisme" comme "la première guerre mondiale du 21e siècle" . Le candidat populiste d'extrême droite Eric Zemmour, quant à lui, a demandé aux musulmans de "rejeter la pratique de l'islam qui impose un code jurico-politique" et a implicitement suggéré l'expulsion de l'ensemble de la communauté musulmane .

La politique d'entrave systématique, malgré ses conséquences profondément dommageables, est encore largement sous-estimée en France et dans le monde. Mais il incombe aux partisans internationaux de veiller à ce que la société civile musulmane française ne soit pas réduite au silence pour les années à venir. Notre destin est plus lié au leur que nous ne le pensons : les périls et les injustices auxquels sont confrontés les musulmans en France sont susceptibles d'être exportés vers les pays voisins, menaçant de démanteler lentement les fondements mêmes de l'autonomie de toute minorité musulmane.

En outre, la France tentera - et a d'ailleurs déjà commencé - de diffuser son approche islamophobe auprès de ses voisins européens. Elle collabore déjà étroitement avec la Belgique, l'Autriche et le Danemark sur les questions de contre-extrémisme et de terrorisme, et exerce

82 <https://www.cage.ngo/the-spectre-of-a-french-guantanamo>

83 https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/01/30/marine-le-pen-revendique-la-brutalite-contre-l-islamisme_6068202_823448.html

84 <https://twitter.com/zemmoureric/status/1465768251070296073>

85 <https://superdupont.corriere.it/2014/10/31/zemmour-e-la-rabbia-anti-elitte/>

86 <https://www.courrierinternational.com/article/vu-du-royaume-unii-la-liberte-dans-le-hijab-la-france-fait-supprimer-une-campagne-du-conseil>

87 <https://www.cage.ngo/france-and-austrias-state-sponsored-islamophobia-stands-vindicated-by-the-eu>

des pressions diplomatiques sur les institutions européennes pour empêcher la promotion de la liberté de religion .

Fin 2020, aux côtés du chancelier autrichien Sebastian Kurz aujourd'hui déchu, Macron a cherché - avec un succès mitigé - à établir un "Front uni" paneuropéen contre l'"islam politique"/"islamisme", en partie pour tenter d'affirmer son leadership au sein de l'UE .

Le gouvernement français est aussi fréquemment intervenu pour exiger que les institutions internationales, y compris la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, se plient à sa ligne de conduite à l'égard des musulmans. Le Réseau européen contre le racisme a décrit son comportement comme une "véritable chasse aux sorcières islamophobe en ciblant les communautés et organisations racisées en Europe" .

De janvier à juin 2022, la France présidera le Conseil de l'UE et tentera probablement de projeter son autorité et son influence.

En effet, son programme pour la présidence mentionne qu'elle "souhaite également lutter contre les comportements des individus et entités qui, par leurs discours et leurs actions, contribuent à la radicalisation et au passage à l'acte violent."

En outre, lors de la réunion informelle des ministres de l'intérieur de l'UE, début février, il a été réaffirmé que le "sujet de la radicalisation" exigeait une "réponse commune" . La réunion a été lancée par l'universitaire Gilles Kepel, et la discussion qui a suivi "a montré la préoccupation partagée à l'égard des entités qui favorisent, sur le territoire européen, la diffusion d'idéologies et de modes de vie contraires aux valeurs européennes. .

Malgré ses fanfaronnades, le gouvernement

français s'est montré très vulnérable sur la scène internationale.

En novembre 2020, Macron lui-même a publié une réponse directe à une tribune de Mehreen Khan, correspondante du Financial Times, critiquant sa réaction au meurtre de Samuel Paty et son ton profondément antagoniste à l'égard des musulmans - un article qui a été rapidement supprimé par les rédacteurs du journal . Quelques semaines auparavant, M. Macron avait lancé un appel aux nations arabes afin de contrecarrer les appels au boycott des produits français dans les pays musulmans, suite à ses remarques condamnatoires sur l'Islam et à sa défense accrue des caricatures islamophobes à la suite du meurtre de Samuel Paty .

L'insécurité de l'État français se reflète dans l'insécurité de sa figure de proue. Il est essentiel que la présidence française du Conseil de l'UE soit l'occasion d'enfin demander des comptes à la France pour sa persécution des musulmans, et non pas l'opportunité pour Macron de consolider sa position politique.

88 <https://www.enar-eu.org/France-s-Islamophobic-Witch-Hunt-31-organisations-call-on-EU-Leaders-to-take-a>

89 https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/media/qh4cg0qq/en_programme-pfue-v1-2.pdf

90 <https://www.interieur.gouv.fr/sites/minint/files/medias/documents/2022-02/press-release-informal-meeting-of-the-home-affairs-ministers-03-02-2022.pdf>

91 Ibid.

92 Ibid.

93 <https://www.middleeasteye.net/news/financial-times-investigating-fake-news-complaint-over-macron-letter-french-muslims>

94 <https://www.bbc.co.uk/news/world-europe-54683738>

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement français a lancé une campagne de répression sans précédent contre les organisations musulmanes et dissidentes dans le pays, rendant encore plus difficile la résistance à ses politiques.

Il incombe donc aux organisations et acteurs internationaux, en particulier européens, de faire pression sur le gouvernement français et leurs gouvernements respectifs, et de contribuer à créer un espace permettant aux musulmans français d'affirmer leurs propres revendications.

Nous appelons les organisations de la société civile à travers l'Europe à :

- Étendre immédiatement leur solidarité aux personnes et organisations touchées par la politique d'entrave systématique et l'islamophobie structurelle en France, et exiger le respect des droits civiques et politiques des musulmans en France.
- S'opposer vigoureusement à toute tentative de la France d'exporter ses politiques islamophobes pendant son mandat à la présidence de l'UE jusqu'en juin 2022, et demander aux États membres respectifs de l'UE de condamner la persécution des musulmans par la France et ses politiques draconniennes.
- Demander la suppression de la politique d'entrave systématique et des institutions créées pour la soutenir - y compris les cellules départementales et le nouveau bureau du ministère de l'Intérieur.
- Demander l'annulation de la dissolution de toutes les organisations sous prétexte de "séparatisme" et des réparations pour les organisations touchées.

Demandez l'abrogation de la "loi anti-séparatisme" et de la charte des imams.

Nous exigeons que le gouvernement français :

- Abandonne la politique d'"entrave systématique" et les institutions créées pour la soutenir.
- Annule la dissolution de toutes les organisations visées, et abolir le pouvoir exécutif de dissoudre les organisations.
- Mette en place un organisme indépendant chargé d'enquêter sur les conséquences des mesures d'entrave systématique et réparer les dommages et les pertes subis par les établissements à la suite de ces mesures.
- Abroge la "loi anti-séparatisme" et la charte des imams.
- Abroge la loi islamophobe de 2004 sur les signes religieux dans les écoles et l'interdiction du niqab de 2010, qui ont jeté les bases de la chasse aux sorcières actuelles contre les musulmans en France.
- Reconnaissce formellement l'existence légale des minorités au niveau conventionnel et constitutionnel, et leur accorder des droits et des protections légales au même titre que le reste de la société française.
- Mette fin aux moyens extraordinaires et à la surveillance par l'État dont fait actuellement l'objet la communauté musulmane française, y compris la pratique des réunions entre les dirigeants de la communauté et les services de renseignement

A close-up, slightly angled view of a white surveillance camera mounted on a dark, textured wall. The camera is positioned to look out over a city skyline with numerous skyscrapers. The background is blurred, creating a sense of depth.

IIICAGE

Witness | Empower | Justice